

# ADEUNIS

## Rapport Annuel 2023/2024 Exercice clos au 31 mars 2024

Société anonyme au capital de 1 148 885 Euros

Siège social : Parc Technologique Pré Roux  
38920 CROLLES  
430 190 496 RCS GRENOBLE

Le présent rapport annuel porte sur l'exercice clos le 31 mars 2024 et est établi conformément aux dispositions des articles L.225-100-1 et L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce ainsi que du §4.2 des Règles de marché d'Euronext Growth.

Il est notamment disponible sur le site de notre société : [www.adeunis-bourse.com](http://www.adeunis-bourse.com)

# Sommaire

|                                                  |         |
|--------------------------------------------------|---------|
| A. Attestation du responsable du rapport annuel  | Page 3  |
| B. Rapport annuel d'activité au 31 mars 2024     | Page 4  |
| 1 Activité.....                                  | page 4  |
| 2 Analyse par activité.....                      | page 5  |
| 3 Évolution des Effectifs.....                   | page 8  |
| 4 Masse Salariale.....                           | page 9  |
| 5 Résultats Annuels.....                         | page 9  |
| 6 Marges.....                                    | page 10 |
| 7 C-I-R.....                                     | page 11 |
| 8 Charges Externes.....                          | page 12 |
| 9 Résultat Exceptionnel.....                     | page 12 |
| 10 Résultat Financier.....                       | page 13 |
| 11 Résultat Net.....                             | page 13 |
| 12 Évènements importants sur l'exercice.....     | page 14 |
| 13 Perspectives.....                             | page 15 |
| 14 Recherche et Développement.....               | page 16 |
| 15 Dividendes.....                               | page 16 |
| 16 5 Derniers Exercices.....                     | page 17 |
| 17 Affectation du Résultat.....                  | page 17 |
| 18 Conséquences Environnementales.....           | page 17 |
| 19 Dépenses non Déductibles.....                 | page 18 |
| 20 Structure Financière.....                     | page 18 |
| 21 Faits Marquants de l'Exercice.....            | page 18 |
| 22 Faits Marquants post clôture.....             | page 19 |
| 23 Principe de Continuité d'Exploitation.....    | page 20 |
| 24 Actionnariat.....                             | page 20 |
| 25 Risques et Incertitudes.....                  | page 23 |
| 26 Gouvernance d'Entreprise.....                 | page 26 |
| 27 Conventions Réglementées.....                 | page 28 |
| 28 Convention mandataire.....                    | page 29 |
| 29 Délégation sur opérations sur le capital..... | page 30 |
| 30 Rémunération des Mandataires.....             | page 31 |
| 31 Changement de Méthode Comptable.....          | page 31 |
| 32 Délais de Paiements.....                      | page 31 |
| 33 Attribution d'action gratuites & BSA .....    | page 32 |
| C. Comptes annuels au 31 mars 2024               | Page 33 |

## **A. Attestation de responsabilité**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société ADEUNIS, et que le rapport annuel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus au cours de l'exercice 2023-2024, de leur incidence sur les comptes ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Crolles, le 12 juillet 2024

Hervé BIBOLLET

Président-Directeur Général

## **B. RAPPORT DE GESTION**

### Exercice clos au 31 mars 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous rendons compte dans le présent rapport de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, des résultats de cette activité et des perspectives.

En fonction des résultats de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société WEBDYN sur les titres de la Société non détenues par elle, et plus particulièrement, de la mise en œuvre d'un éventuel retrait obligatoire si les conditions sont remplies, nous vous réunirons dans les délais légaux à une assemblée générale annuelle de la Société afin notamment de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

#### **1. Activité de la société**

La société est spécialisée dans le design, la fabrication et la commercialisation d'objets connectés, de services et solutions à destination des marchés des professionnels du Smart Building, de la Smart City et de la Smart Industry.

L'approche technologique se veut agnostique et a pour but d'accompagner au mieux les clients dans le déploiement de leurs solutions IIoT (Industrial Internet Of Things ou internet des objets à destination des marchés industriels), en se focalisant sur leurs besoins, l'environnement et des conditions d'utilisation avant tout, nos technologies s'adaptant à ces besoins. Les produits élaborés par la société sont donc proposés avec l'ensemble des protocoles de communication radio tels que LoRaWAN, NB-IOT/5G ou encore Sigfox.

La société a développé des produits clés en main participant à la digitalisation du métier de nos clients.

Au-delà de l'offre produit, la société accompagne ses clients dans leurs projets de mise en place et déploiement de réseaux d'objets connectés. Elle répond à des besoins et des applications dédiées aux infrastructures et réseaux sur les marchés du Smart Building (gestion technique des bâtiments, confort, qualité de l'air ou efficacité énergétique), de la Smart City (attractivité des villes) et de la Smart Industry (process et services Industriels).

## 2. Analyse par activité

Globalement, le chiffre d'affaires est en retrait de 12,1%, correspondant au ralentissement continu de l'activité sur le premier semestre (-24% vs la période comparable de l'année précédente). Le second semestre a été en nette amélioration (+3% vs la période comparable précédente) mais qui n'a toutefois pas permis de retrouver un niveau tel que prévu au budget d'origine.

Cette tendance résulte de l'impact de la crise d'approvisionnement des composants s'achevant et des surcoûts inflationnistes qui ont dû être absorbés par le marché, et qui ont eu un effet significatif sur les délais et la disponibilité des produits finis en désynchronisant le cycle Commande-fabrication-livraison-facturation.

Les effets de ces crises durables se sont traduits par un surstockage de produits le long de la chaîne d'approvisionnement, ralentissant l'activité. Les clients finaux ayant du mal à anticiper leurs déploiements, et ayant des stocks à un niveau élevé constitués en sortie de crise COVID, ont continué de baisser leurs volumes de commandes, impactant sensiblement le niveau des ventes d'ADEUNIS ainsi que le niveau de ses stocks.

L'impact notamment du déploiement de la 5G et les retards de livraisons liés à la crise d'approvisionnement en composants a fait ressortir la constatation d'un surstock par la Société en 2023. La demande de ces composants ainsi que leur valeur marchande sont à ce jour fortement dévaluées, en particulier du fait du basculement fin 2023 vers une nouvelle technologie de connectivité, et cela a entraîné la désuétude des composants et produits finis de la Société reposant sur l'ancienne technologie ; C'est pourquoi une provision importante sur les stocks a été passée dans les comptes d'ADEUNIS, clôturés au 31 mars 2024.

L'activité de l'exercice 2023/2024 a donc été à nouveau perturbée par des tensions qui ont affecté ponctuellement le niveau de commandes, avec principalement :

- Des tensions persistantes sur les marchés de l'emploi limitant les ressources humaines permettant de déployer les produits sur le terrain, allongeant les délais d'aboutissement des projets ;
- Des financements à des taux plus élevés ;
- Des anticipations de commandes de clients lors des semestres suivants les crises subies, freinant encore la demande sur l'exercice du fait de situations de surstockage sur l'ensemble de la chaîne logistique ;
- Une situation globale inflationniste qui a freiné la demande sur nos marchés ;
- Une situation sur les marchés financiers qui, avec la hausse des taux d'intérêts a impacté la capacité d'investissement des donneurs d'ordres ;
- Un marché du bâtiment sur un cycle ponctuel de décroissance ; et

- Un changement de priorité des donneurs d'ordre en matière de mesure de qualité de l'air dans un contexte de renchérissement du cout de l'énergie et notamment du chauffage.

À 4,793 M€, le chiffre d'affaires d'ADEUNIS à fin mars 2024 est donc en recul par rapport à la même période de l'exercice précédent (5,454M€) :

| (en milliers d'euros)             | 31/03/2024   | 31/03/2023   | Variation   | %             |
|-----------------------------------|--------------|--------------|-------------|---------------|
| IIoT « catalog range & services » | 3 876        | 4 219        | -343        | -8,1%         |
| IIoT « customized product »       | 461          | 350          | 111         | 31,7%         |
| Modules M2M                       | 457          | 885          | -428        | -48,4%        |
| <b>Chiffre d'affaires Société</b> | <b>4 793</b> | <b>5 454</b> | <b>-661</b> | <b>-12,1%</b> |

L'orientation de la stratégie commerciale sur les clients « Grands comptes » basée sur une offre de produits et de services standards (catalogue) avec une visibilité et prédictibilité accrue dans le temps se poursuit. La part de l'offre catalogue continue de progresser, à 80% du chiffre d'affaires global, contre 77% sur la période précédente.

Cependant, cette prédictibilité a été rendue conjoncturellement plus difficile du fait d'une prudence accrue de la part des donneurs d'ordre dans le passage de commandes, dans l'attente de concrétisation des projets chez les clients finaux.

Le segment, IIoT « catalog range et services », s'établit à 3.876 k€, lié à un manque de volumes de commandes sur l'ensemble de l'exercice, malgré des contrats-cadres solides avec de grands comptes. En effet, Adeunis continue de rencontrer une demande potentielle récurrente de la part des grands donneurs d'ordre, mais les difficultés anticipées précédemment sur la *supply chain* et l'état de l'ensemble du marché sont encore venues perturber ponctuellement le cycle de commandes 2023/2024.

De plus, l'environnement géopolitique complexe a continué à générer des incertitudes et décalé des investissements sur cette période.

Un rebond est cependant apparu sur le deuxième semestre qui a contribué à limiter l'impact défavorable de ce marché. Une reprise des projets, notamment dans le domaine des contrôles de consommation d'énergies, s'est concrétisée et une reconstitution partielle des stocks a commencé chez des distributeurs, contribuant à réalimenter le marché.

IIoT « customized product », qui délivre des produits « sur demande/non standard » et répondant à des demandes particulières de clients, a généré 461 k€ de revenus. L'activité a atteint un niveau cohérent avec la volonté d'Adeunis de favoriser commercialement la gamme de solutions « catalog » à valeur ajoutée récurrente, tout en relançant plus activement cette gamme de solutions, suite à l'intégration au groupe Flexitron. Elle va continuer à être

rationalisée pour ne se concentrer que sur les marchés profitables en termes de marge et les solutions ayant un intérêt de développement stratégique.

Sur cet exercice, la progression de 31,7% comparé à l'exercice précédent correspond à un projet répondant aux critères de profitabilité attendus.

L'activité Modules M2M, qui ne nécessite pas d'investissement technologique ou commercial particulier, est en forte baisse (48,4%) et s'élève à 457 k€. Le marché des modules qui correspond à des applications grand public notamment a été fortement impacté par le ralentissement économique et l'inflation, qui ont eu pour conséquence une forte baisse de la consommation, et principalement des ventes des produits concernés, le public ne privilégiant pas ces produits dit « de loisir ».

Sur le périmètre IOT, en France (71% du chiffre d'affaires contre 65% pour le dernier exercice), l'activité de la société se concentre sur des cibles Grands comptes permettant de construire une récurrence dans les commandes de produits de gammes en volume, sur les marchés du Smart Building en priorité, mais aussi de la Smart Industry et de la Smart City.

L'Europe (CEE) - hors France (17% du chiffre d'affaires comme pour le dernier exercice), est stable et a été également impacté par la crise des approvisionnements composants et l'inflation, qui a empêché de livrer correctement les distributeurs et d'être plus présent pour le développement de ces marchés. Ces territoires sont au cœur de la volonté de croissance à l'international d'ADEUNIS, notamment grâce au déploiements de produits NB IOT/5G issu de notre programme de R&D démarré en 2021 avec l'appui de la BPI dans le cadre de la Souveraineté 5G de France Relance.

Enfin, la zone « reste du Monde » représente encore 12% du chiffre d'affaires contre 18% pour le dernier exercice. L'activité IIoT sur les zones Asie, Océanie et Amérique du Nord (2,5%) a encore été fortement impactée par la crise des matières qui a freiné le développement de ces marchés encore en développement. 7,5% ont été réalisés sur le UK et la Suisse (essentiellement un client Custom pour ce dernier pays) ; les autres territoires représentent 2%, faisant l'objet d'études de déploiement à l'international.

62% des ventes d'Adeunis sont faites en directes (BtoB) au travers de grands comptes et de partenariats de filière (contre 61% sur le dernier exercice), et 38% des ventes sont faites au travers de distributeurs pour adresser les marchés moins volumineux ou à l'export (contre 37% sur le dernier exercice), confirmant la part stable des distributeurs assurant la vente des petits volume diversifiés, ADEUNIS adressant en direct ses clients grands comptes, en accord avec la stratégie commerciale définie.

La gamme de produits et services qui a été développée dans les exercices précédents est maintenant stabilisée, toutefois, certains éléments arrivent en fin de vie et le projet RENEW, lancé par ADEUNIS concernant le renouvellement de sa gamme de produits (hors 5G) et qui a été supporté par un prêt à l'innovation de BPI de 350k€ arrive maintenant à maturité. La gamme standard est maintenant renouvelée, pour les principaux produits, et ce projet de refonte vers une conception plus frugale et une amélioration du fonctionnement de nos produits, notamment en matière de consommation et donc de longévité, permettra d'avoir accès à des composants plus modernes et disponibles pour améliorer la résilience face à cette crise.

De plus, la conception plus agile et le choix des composants permet une différenciation retardée des produits, avec plus de souplesse dans la chaîne de production et optimisation des niveaux de stocks à venir.

### 3. Évolution des effectifs ADEUNIS

| Catégories                                  | 31/03/2024 | 31/03/2023 |
|---------------------------------------------|------------|------------|
| Direction                                   | 1          | 1          |
| Commerciaux                                 | 5          | 8          |
| Approvisionnement et industrialisation      | 5          | 7          |
| R&D                                         | 9          | 10         |
| Marketing, communication, support technique | 4          | 4          |
| Services transverses                        | 3          | 3          |
| <b>Effectif</b>                             | <b>27</b>  | <b>33</b>  |

ADEUNIS compte au 31 mars 2024 un effectif de 27 personnes.

Suite à la prise de contrôle de la Société par WEBDYN (groupe Flexitron) en décembre 2023, un plan de restructuration a minima a été décidé pour revenir à des ratio de dépense plus en adéquation avec les chiffres d'affaires actuels et tirer profit de compétences partagées disponibles au niveau du groupe, en attendant de mettre en œuvre les synergies que ce rapprochement industriel pourrait permettre.

Ainsi, la phase d'optimisation des processus et d'amélioration des compétences transversales des équipes se poursuit. Ces actions, notamment en R&D, doivent permettre de gagner encore en efficacité et en productivité, et d'internaliser un certain nombre de compétences permettant la fabrication de matériel de test et de logiciels de services.



#### 4. Masse salariale

La masse salariale (y compris charges sociales) s'élève à 2 657 k€ au 31/03/2024, soit en diminution de 1,96% par rapport au 31 mars 2023.

Cette relative stabilité est le fruit de départs et de recrutements équilibrés ayant permis de préserver la capacité d'ADEUNIS à répondre à ses besoins, notamment dans les secteurs R&D et Commerciaux. Des départs, découlant du plan de restructuration évoqué au point précédent, sont intervenus en toute fin d'exercice, et les coûts induits par ce plan (aux alentours de 180k€) ont été provisionnés sur l'exercice, en élément exceptionnel.

Le plein effet de ces départs se fera sur l'exercice en ouvert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

#### 5. Résultats annuels (comparaison des comptes sociaux)

| Catégories              | 31/03/2024 | 31/03/2023 |
|-------------------------|------------|------------|
| Chiffre d'Affaires      | 4 793      | 5 454      |
| Résultat d'Exploitation | -1 734     | -906       |
| *EBE Ajusté             | -444       | -268       |
| Résultat Financier      | -106       | -28        |
| Résultat Exceptionnel   | -389       | -92        |
| Résultat Net            | -1 880     | -623       |

\*EBE ajusté = EBE comptable ajusté du CIR (350k€ pour l'exercice et 403k€ pour l'exercice précédent)

Sur l'exercice, le résultat net est en recul de 1.257k€ par rapport au 31/03/23 en conséquence notamment de l'impact de volume des ventes et de la baisse du chiffre d'affaires de 661k€ pour une marge à l'identique de l'exercice précédent, du coût de la restructuration de 180k€, des honoraires exceptionnels pour 209 k€ et des provisions exceptionnelles sur les stocks qui ont été prises pour 685k€ (impact net sur le résultat).

Le résultat d'exploitation ressort à (1.734) k€ contre (906) k€ au 31/03/2023, soit une dégradation de 828k€, notamment due à la baisse du chiffre d'affaires (entrées de commandes plus lentes) et à la hausse des coûts d'approvisionnement dus à l'inflation sur les composants et coûts de fabrication, dont la progression a été stoppée mais qui reste importante. En revanche, l'amélioration du taux de marge global a minimisé l'impact négatif sur le résultat.

Les deux éléments principaux contribuant à ce résultat sont :

- La prise de provision sur les stocks, pour un montant net de 685 k€, concernant des produits dont la technologie est devenue obsolète, des composants en excès dans nos stocks dont les meilleures offres chez les revendeurs sont en dessous du prix

d'achat, et des produits dont le taux de rotation est trop lent, qui entraîne un risque d'obsolescence également.

- Un impact de Production Immobilisé moins important, les projets en cours étant en voie d'achèvement .

En conséquence, l'EBE ajusté (EBE comptable + CIR) annuel de l'exercice ressort à (444)K€, comparé au (268)K€ de l'exercice passé, la dégradation provenant essentiellement de la perte de marge due au volume de ventes, compensée en partie par la diminution des coûts de personnel et les charges externes et une moindre réception de subvention sur la période.

Enfin, il est à noter la forte diminution de la production immobilisée par rapport à l'année dernière, soit 497 K€ contre 1036 K€ en 2023. Cette diminution est liée à l'achèvement des projets en cours.

## 6. Marges

### 1/ en valeur

| (en milliers d'euros)                          | 31/03/2024   | 31/03/2023   | Variation  | %            |
|------------------------------------------------|--------------|--------------|------------|--------------|
| IOT (Catalog range & Customized)               | 2 024        | 1 980        | 44         | 2,2%         |
| Modules M2M                                    | 265          | 373          | -108       | -28,9%       |
| <b>Total marge de production IoT- produits</b> | <b>2 289</b> | <b>2 353</b> | <b>-64</b> | <b>-2,7%</b> |
| marge de production - services et autre        | 195          | 110          | 85         | 77,5%        |
| <b>Total marge brute opérationnelle</b>        | <b>2 484</b> | <b>2 463</b> | <b>21</b>  | <b>0,9%</b>  |

Les chiffres 2023 ont été modifiés de (43) k€ pour tenir compte des coûts de transport dans la marge, sur le modèle de calcul appliqué pour 2024.

| en % du CA                                     | 31/03/2024   | 31/03/2023   | Variation  |
|------------------------------------------------|--------------|--------------|------------|
| IOT (Catalog range & Customized)               | 49,3%        | 44,9%        | 4,4        |
| Modules M2M                                    | 58,0%        | 42,2%        | 15,8       |
| <b>Total marge de production IoT- produits</b> | <b>47,8%</b> | <b>43,1%</b> | <b>4,6</b> |
| marge de production - services et autre        | 84,0%        | 67,0%        | 17,1       |
| <b>Total marge brute opérationnelle</b>        | <b>51,8%</b> | <b>45,2%</b> | <b>6,7</b> |

### IoT Data (catalog range + customized)

En valeur, le recul du chiffre d'affaires combiné de ces 2 segments, (les produits catalog range de 3.876 k€ vs 4.219 k€ et les customized de 461 k€ vs 350 k€), est de -5,1% sur l'exercice, ce qui s'explique par le manque d'activité sur nos marchés ; cependant l'effet en valeur sur la marge est de +2,2% ce qui montre la résilience de l'organisation ADEUNIS à limiter ces impacts défavorable en volume par une reconstitution des marges.

Cet effet volume a été contenu en variation du pourcentage : nous observons une amélioration de 4.4 points malgré cet environnement défavorable (baisse des volumes, du fait d'un marché attentiste).

**Les modules** sont également en retrait en termes de vente, ce qui est dû à l'impact de l'inflation sur la consommation globale des clients finaux, les produits dans lesquels ces modules sont intégrés étant notamment destinés au marché grand public.

En conséquence, la marge de cette activité a été dégradée en valeur de 28,9%, pour une baisse de 48,4% des ventes, en valeur.

En pourcentage, nous observons une nette amélioration de la marge, en passant de 42,2% à 58%, soit 15.8 points d'amélioration de la rentabilité. La stabilisation des prix des composants et des coûts de production concertés avec nos sous-traitants ont permis cette restauration des marges.

La proportion du segment module étant limitée, l'impact global IOT-hors services (IOT, custom et modules) est une amélioration de 3.8 points sur la marge en % pour un impact négatif de 4,5% en volume.

**Les Services** concernent plusieurs type de services.

- Des services d'expertises autour du déploiement de nos offres catalogue (Formation, radio mapping pour installation de réseaux privés Lora, gestion des abonnements aux réseaux),
- des services digitaux enrichissant la valeur de nos offres catalogue via des plateformes digitales,
- des services d'étude d'ingénierie associés au développement d'un produit 'custom'.

Le mix de type de service a peu évolué en comparaison de l'année précédente, aucun service d'ingénierie n'ayant été facturé cette année, nos équipes de développement étant intégralement dédiées au projet 5G, d'une part, et à la refonte de nos plateformes techniques Lora d'autre part.

L'amélioration lente des ventes d'abonnements associés à nos produits ont cependant eu un impact légèrement favorables de 76k€ de facturation, soit une amélioration de 48%. Ceci s'est traduit par une amélioration en volume de marge de 85K€ représentant 17.1 points d'amélioration en %.

## 7. Crédit d'Impôt Recherche

Le crédit d'impôt recherche s'élève à 350 k€ au 31 mars 2024 comparable aux 403 k€ au 31 mars 2023.

L'effort de R&D reste soutenu pour continuer les développements produits et services nécessaires à la stratégie de croissance qui a été décidée pour les exercices à venir, et notamment avec le projet 5G en phase de finalisation, financé à hauteur de 606 k€ par la BPI (réparti en 454,5K€ de subventions et 151,5K€ d'avance remboursable) ainsi qu'avec le projet

de renouvellement de sa gamme de produit maintenant achevé, qui a été supporté par un prêt à l'innovation de BPI de 350k€.

Ces projets permettront d'avoir accès à des composants plus modernes et disponibles pour améliorer la résilience face à cette crise des composants et une gestion plus agile des approvisionnements. Ils apporteront une réponse à des marchés sur de nouveaux protocoles (5G) et destinés à des zones plus larges (Europe, mais aussi USA ou Océanie).

## 8. Charges externes (hors sous-traitance de production)

Elles se décomposent de la façon suivante :

| (en milliers d'euros)          | 31/03/2024   | 31/03/2023   |
|--------------------------------|--------------|--------------|
| Loyers - maintenance           | 205          | 185          |
| Honoraires                     | 281          | 217          |
| Transports                     | 34           | 40           |
| Voyages et déplacements        | 117          | 96           |
| Assurances                     | 73           | 71           |
| Assistance technique - R&D     | 135          | 374          |
| Dept INDUSTRIEL                | 19           | 34           |
| Intérim                        | 0            | 2            |
| Formation                      | 8            | 11           |
| Support RH                     | 40           | 64           |
| Communication et publicité     | 64           | 49           |
| Informatique                   | 77           | 79           |
| divers                         | 30           | 1            |
| <b>Autres charges externes</b> | <b>1 083</b> | <b>1 223</b> |

Les charges externes ont diminué sur cet exercice, notamment du fait de la finalisation des deux projets majeurs, autour de la 5G et de la refonte globale de notre gamme de produits standards (RENEW) : les charges externes d'assistance technique qui sont le recours à des capacités externes de développement ont été arrêtées en début d'exercice, expliquant la forte baisse de ce poste.

Les honoraires ont commencé à augmenter sur la fin de l'exercice, du fait des management fees du groupe Flexitron qui ont commencé à être supportés par Adeunis à proportion de son impact dans le groupe.

## 9. Résultat exceptionnel

| (en milliers d'euros)                         | 31/03/2024  | 31/03/2023 |
|-----------------------------------------------|-------------|------------|
| Provision pour Restructuration                | -178        |            |
| Provision diverses / litiges                  | -14         | 20         |
| Honoraires relatifs aux opérations de cession | -197        |            |
| Pénalités/amendes                             | 0           | 0          |
| Règlements exceptionnels                      | 0           | -112       |
| <b>Résultat Exceptionnel</b>                  | <b>-389</b> | <b>-92</b> |

Les frais de restructuration (indemnités et préavis versés à France Travail dans le cadre des Contrats de sécurisation professionnelle « CSP ») ont été enregistrés à leur coût réel au moment de la finalisation légale du plan de restructuration.

Les honoraires correspondent à l'assistance juridique nécessaire à ADEUNIS dans le cadre de la prise de contrôle de la Société par WEBDYN et de l'annonce du projet d'offre publique d'achat simplifiée obligatoire, le cas échéant, suivie d'un retrait obligatoire, qui a été lancée par WEBDYN, sur l'intégralité des titres de la Société non détenus par elle.

## 10. Résultat financier

Le résultat financier de (106)K€ est principalement constitué de la gestion du contrat de liquidité (14,2 K€) ainsi que des intérêts d'emprunt (51 K€) relatifs aux PGE négociés sur l'exercice 20/21 et au financement du compte courant d'associé, et des commissions de financement d'affacturage (37 K€).

## 11. Résultat net

Le résultat net ressort en perte de (1880) K€ (vs. une perte de (623) K€ au 31 mars 2023). Le résultat est encore dégradé en raison de l'environnement défavorable qui a pesé sur le niveau de commandes en volume de nos clients qui avaient en grande majorité surstocké lors des crises passées, et sont restés en attente de reprise d'un marché atone sur les 8 premiers mois de notre exercice.

Cet environnement défavorable a contraint ADEUNIS à prendre des décisions de gestion ayant un effet défavorable immédiat très impactant, et notamment :

- Une évaluation des stocks qui sont trop importants du fait de la déstabilisation des chaînes d'approvisionnement, qui a conduit à la prise de provision pour dépréciation nette pour 685k€, concernant des produits sur des technologies/protocoles obsolètes, des rotations de stock trop lentes, des composants en surnombre ne trouvant pas de marché à un prix satisfaisant à la revente.
- Une rationalisation des structures suite à l'entrée au capital d'un nouvel acteur industriel en remplacement des fonds majoritaires sortants, qui a conduit à la prise d'une provision de restructuration de 178k€,
- Des actions relatives à la constitution du capital et opérations de rapprochement avec le groupe industriel étant entré au capital, passée en exceptionnel pour 209k€.

Enfin, vient peser sur ce résultat, l'impact moins important de la production immobilisée, en forte diminution du fait de l'achèvements des principaux projets.

Le modèle de gestion mis en place et la structure ont été impactés mais ont permis de contenir les effets très négatifs du marché, ne permettant pas un retour à l'équilibre au niveau de ce résultat net, mais a fortement limité l'impact concernant l'atteinte de l'objectif sur les indicateurs de gestion opérationnels (l'indicateur opérationnel suivi est l'EBE ajusté : EBE comptable retraité de l'impact CIR (350k€) classé en opérationnel et non en Impôt Société). Cet indicateur de gestion opérationnel, qui est plus représentatif de la performance de société technologiques telles qu'ADEUNIS, ressort à (444) K€, à comparer aux (268) K€ de l'exercice précédent, dégradation contenue en lien avec la baisse de volume de chiffre d'affaires, qui est un bon indicateur de la résilience dont est capable ADEUNIS.

## 12. Évènements importants survenus sur l'exercice

Il est à noter le changement majeur survenu le 15 décembre 2023, concernant la vente par les deux fonds majoritaires d'ADEUNIS – Cap Export et Tempo Cap, des 53.22% du capital et des droits de vote qu'ils détenaient dans ADEUNIS, au profit de WEBDYN - Groupe Flexitron, qui détient désormais le contrôle de la Société. Cette modification dans la structure du capital doit permettre d'offrir de nouvelles perspectives pour Adeunis, au sein d'un groupe évoluant déjà dans des domaines connexes à Adeunis, notamment en développant de nouvelles offres plus complètes dans le domaine de la maîtrise des coûts d'énergie dans les bâtiments.

L'exercice clos au 31 mars 2024 a été caractérisé par un marché très peu réactif, nos clients étant en attente d'une relance des projets, et ayant toujours un niveau de stock important réalisé durant la période de sortie de COVID.

Le conflit en UKRAINE qui se poursuit n'a pas eu d'impact direct majeur sur notre activité. En revanche, l'impact sur le climat général des affaires est ressenti.

L'impact de la bascule vers les nouvelles technologies (5G) et la modification de nos plateformes techniques a été important : il y a eu le lancement nouvelles gammes de produits et de nouveaux contrats, mais cela a également généré un ralentissement des commandes sur les anciennes technologies, et une certaine obsolescence des stocks arrivés en retard a été observée.

Le Chiffre d'Affaires a subi une forte décroissance sur le premier semestre de l'ordre de 24% comparé à la même période de l'exercice précédent, déjà de faible niveau, mais suite à une reprise de certains projets dans le domaine des économies d'énergie, une progression sur le deuxième semestre est venu compenser en partie cette contre-performance, permettant de limiter l'effet sur le chiffre d'affaires à (12,1%).

Il est à noter également une restructuration importante qui est intervenue sur la fin de l'exercice, suite à la prise de contrôle par Webdyn, des postes en doublon dans la nouvelle organisation globale ont été supprimés. Les effets économiques attendus seront donc effectifs en année pleine sur le prochain exercice.

### 13. Perspectives

Toujours centrée sur l'IIoT, ADEUNIS a l'ambition de devenir un acteur de référence sur ce marché.

Sur la période 2024/2025, la société base sa stratégie sur l'amélioration continue de la gamme de produits et le développement de nouveaux services avec un focus sur les Grands comptes mais aussi sur l'expansion internationale, notamment par l'intermédiaire d'un réseau de distributeurs spécialisés, ainsi qu'avec la poursuite du projet de croissance à l'international au travers d'un programme d'accélérateur international soutenu par la BPI.

Le projet relatif à la 5G qui a été lancé sur l'exercice 2020-2021 se termine. Ce projet d'ADEUNIS a représenté 1,4M€ d'investissement sur 28 mois, pour développer de nouveaux produits et matériels, ainsi que des plateformes logicielles qui permettront de renforcer l'offre de services associés.

Ce projet est soutenu par l'obtention de subventions conséquentes (606k€, dont 455k€ en subvention et 151k€ en avance remboursable) pilotées par la BPI.

Ceci va permettre d'accélérer les développements prévus dans la stratégie d'ADEUNIS, et de s'inscrire dans un écosystème plus large de développement comprenant les infrastructures et orientations applicatives. Les produits arrivent sur le marché depuis la fin du deuxième semestre 2023. Sur l'exercice écoulé, 1600 produits '5g' ont déjà été commercialisés.

ADEUNIS a également finalisé son projet de refonte de la conception et du fonctionnement de ses produits hors 5G, qui permettra d'avoir accès à des composants plus modernes et disponibles pour améliorer la résilience face à la crise des approvisionnements de composants. Ce projet, supporté par l'octroi d'un prêt à l'innovation de 350 k€ de la part de la BPI est arrivé lui aussi à maturité sur l'exercice, et ces produits commencent à remplacer les gammes de produits standard sur le marché.

Toutefois, l'année 2024/2025 va encore être une année de transition, le taux de marge et la capacité de nos clients à déployer leurs solutions restant sous fortes tensions.

Le rapprochement avec la société WEBDYN doit permettre de mettre en œuvre des intégrations de solutions dans le domaine des économies d'énergie, après avoir absorbé la transition et réorganisé ses structures. L'ambition de retour à un résultat opérationnel à l'équilibre, (l'indicateur suivi est l'EBE ajusté, EBE comptable ajusté de l'impact CIR, classé en opérationnel et non en Impôt Société), reste notre objectif. Ce cap de profitabilité sera évalué sur les deux prochains exercices, l'effort d'investissement achevé pour ce cycle ainsi

que le développement de nos marchés internationaux et les synergies de groupe étant vital pour ADEUNIS.

#### 14. Activité de la Société en matière de Recherche et Développement

La politique de R&D est résolument orientée vers l'innovation, les technologies de pointes et l'excellence technique. L'objectif étant pour nos produits d'offrir de réels différenciants technologiques perçus par nos clients et nous détachant de la concurrence.

Les investissements en R&D ont représenté 17,2% du CA sur l'exercice clos le 31 mars 2024. En termes d'orientation technologique, ADEUNIS conçoit ses produits à l'état de l'art des technologies sans fil de l'IoT Industriel, en particulier des technologies LPWAN : WMBus, Lora, NB-IOT, 5G IOT.

Cette orientation technologique est enrichie d'une partie « Services » avec notre plateforme Cloud de gestion de flottes de capteurs et d'outils de mobilité.

La R&D est orientée exclusivement sur le périmètre IIoT, doté de compétences en radiofréquence, hardware (matériels et équipements), software embarqué et Cloud.

La politique R&D est orientée autour des axes métiers et technologiques suivant :

##### **Axes métiers :**

- Réduction des consommations d'énergies dans les bâtiments (Monitoring et Pilotage)
- Qualité de l'air intérieur des bâtiments et pilotage de la ventilation ;  
Maintenance connectée des équipements techniques des bâtiments tertiaires.

##### **Axes technologiques :**

- L'intégration de nouveaux protocoles LPWAN cellulaires type LTE M1 et NB IoT dans nos capteurs ;
- Les protocoles d'interopérabilité tel que LWM2M ;
- L'IA et le Edge Computing permettant d'intégrer plus d'intelligence dans nos produits pour servir les domaines métiers cités ci-dessus ;
- L'ajout de nouveaux services sur notre plateforme Cloud KARE+.

#### 15. Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.



## 16. Résultats des 5 derniers exercices

| (en euros)                                                                            | 31/03/2020 | 31/03/2021 | 31/03/2022 | 31/03/2023 | 31/03/2024 |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>                                                      |            |            |            |            |            |
| Capital social                                                                        | 1 137 635  | 1 137 635  | 1 137 635  | 1 148 885  | 1 148 885  |
| nb d'actions ordinaires                                                               | 2 275 270  | 2 275 270  | 2 275 270  | 2 297 770  | 2 297 770  |
| nb d'actions à dividende prioritaires                                                 | 0          | 0          | 0          | 0          | 0          |
| <b>Nombre maximal d'action futures à créer</b>                                        |            |            |            |            |            |
| - par conversion d'obligation                                                         | 0          | 0          | 0          | 0          | 0          |
| par exercice de droit de souscription                                                 | 80 000     | 80 000     | 140 000    | 80 000     | 80 000     |
| <b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>                                                        |            |            |            |            |            |
| Chiffre d'Affaires Hors Taxes                                                         | 8 878 485  | 5 312 180  | 6 149 727  | 5 453 576  | 4 793 179  |
| Résultat avant Impôts, participation et dotations amortissement et provisions         | -1 395 363 | -952 515   | -396 921   | -871 399   | -1 346 159 |
| impôt su les benefices                                                                | -439 017   | -320 850   | -313 479   | -403 492   | -349 514   |
| Participation des Salariés                                                            | 0          | 0          | 0          | 0          | 0          |
| Résultat après Impôts, participation et dotations amortissement et provisions         | 1 271 960  | -465 562   | -397 281   | -622 776   | -1 879 676 |
| Résultat distribué                                                                    | 0          | 0          | 0          | 0          | 0          |
| <b>Résultat par Action</b>                                                            |            |            |            |            |            |
| Résultat après Impôts, participation mais avant dotations amortissement et provisions | -0,42      | -0,28      | -0,28      | -0,20      | -0,43      |
| Résultat après Impôts, participation et dotations amortissement et provisions         | 0,56       | -0,20      | -0,17      | -0,27      | -0,82      |
| dividende par action                                                                  | 0          | 0          | 0          | 0          | 0          |
| <b>Personnel</b>                                                                      |            |            |            |            |            |
| Effectif moyen des salariés employés                                                  | 55         | 32         | 33         | 33         | 27         |
| Montant de la masse salariale                                                         | 2 520 419  | 1 764 922  | 1 764 489  | 1 846 676  | 1 819 455  |
| Montant des avantages sociaux                                                         | 1 262 057  | 834 863    | 834 102    | 862 610    | 837 409    |

Rappel : le nombre maximal d'actions potentielles futures à créer de 80 000 correspond au montant maximum autorisé en nominal (*i.e.* 40.000 euros) des actions susceptibles d'être émises sur exercice du BSA Harbert qui est toujours en attente de levée d'option.

## 17. Résultat de l'exercice écoulé et affectation

Le conseil d'administration propose d'affecter le résultat comme suit :

Affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élevant à (1.879.675,54)€, en totalité au compte « Report à Nouveau » qui se trouverait ainsi porté de 0 euro à (1.879.675,54) €

## 18. Information sur les conséquences environnementales de l'activité de la Société

Notre Société n'intervenant pas directement dans la fabrication de ses produits, nous n'avons aucune information à fournir au titre de la présente rubrique.

Une démarche RSE est toutefois réalisée, bien que la taille d'ADEUNIS soit en dessous des seuils, et démontre une forte implication sur ces sujets depuis plusieurs années.

Notre contribution principale est de fournir à nos clients des solutions menant à une réduction entre 15% et 20% de leur consommation énergétique. Notre marché du bâtiment existant étant consommateur d'une partie importante de l'énergie des pays concernés (autour de 44%).

### 19. Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître au titre des dépenses non déductibles du résultat fiscal et visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts la somme de 19.683 €. (cf. feuillet 2058A)

Cette somme a été soumise aux règles fiscales applicables en la matière.

### 20. Structure financière

Au 31 mars 2024, ADEUNIS présente une situation bilancielle avec des capitaux propres s'élevant à 895 k€, avec un capital social de 1 148 k€, une trésorerie disponible de 533k€ et un endettement auprès des établissements de crédit en capital restant dû de 1 981 k€ (prêt innovation/1 BPI 67 k€, prêt innovation/2 BPI 350 k€, PGE1 de 470 k€, PGE2 de 604 k€, aide au lancement 5G BPI de 300k€, avance BPI remboursables de 121k€, Assurance Prospection de 59k€ et intérêts courus pour 8k€).

En outre nous constatons une avance en compte courant de 708k€.

Les capitaux propres de la société à concurrence d'un montant au moins égal à la moitié du capital social peuvent être constatés à la date du 31 mars 2024.

### 21. Description des faits marquants de l'exercice écoulé

L'exercice 2023/2024 a été marqué par :

- La prise de contrôle d'Adeunis par la société WEBDYN (groupe FLEXITRON), suite à l'acquisition de 1.222.933 actions représentant 53,22% du capital social et des droits de vote théoriques d'Adeunis, auprès des sociétés TempoCap 2 LP, TempoCap 2S LP et Capital Export le 15 décembre 2023,
- L'annonce du projet d'offre publique d'achat simplifiée obligatoire, le cas échéant, suivie d'un retrait obligatoire, par WEBDYN sur les titres de la Société non détenues par elle,
- La mise à disposition par la WEBDYN d'une avance en compte courant d'associé d'un montant de 700.000 euros, ayant vocation à être incorporée au capital de la Société dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant d'1 million d'euros,

- La finalisation du plan d'investissements importants dans le cadre de la souveraineté de la France autour de la 5G,
- La finalisation du projet de renouvellement des gammes et des plateformes techniques,
- La poursuite des actions devant mener à l'internationalisation de notre modèle commercial, via l'intégration à la session de l'Accélérateur International de BPI
- La souscription d'un prêt auprès de BPI dans le but d'accompagner la mise sur le marché des produits 5G pour un montant global de 300 K€,

L'organisation mise en place pour contourner les difficultés d'approvisionnement afin de continuer d'assurer les livraisons à nos clients, ainsi que l'orientation de l'équipe R&D pour assurer le développement et l'adaptation de nos gammes de produits et services au marché a permis un fonctionnement résilient et agile, permettant de reconstituer les marges commerciales en comparaison avec la dégradation marquée de l'exercice précédent.

La difficulté pour nos clients à concrétiser les développements annoncés pour répondre aux besoins de contrôles énergétiques reste une donnée exogène à ADEUNIS difficile à appréhender finement.

## 22. Description des faits marquants survenus après la clôture de l'exercice écoulé

Nous observons, ainsi qu'annoncé, une reprise progressive des commandes en provenance de nos clients depuis le deuxième semestre de l'exercice passé. Des projets importants viennent à maturité après un délai de mise en place plus long et complexe que prévu.

La réorganisation interne au nouveau groupe, consécutive au à l'acquisition de 53,22% du capital et des droits de vote par WEBDYN se met en place, au niveau des différents services, des systèmes d'information et de gestion. A ce titre, le groupe FLEXITRON a fait part, dès la prise de contrôle d'ADEUNIS, de sa volonté de mettre en œuvre, si les conditions sont remplies (*i.e.* les titres non représentés par les actionnaires minoritaires à l'offre publique d'achat ne représentent pas plus de 10% du capital et des droits de vote), un retrait obligatoire des actionnaires minoritaire de la Société, afin de créer une autonomie permettant de réduire les coûts liés à la cotation et d'apporter plus de souplesse dans l'organisation des orientations commerciales.

Le 13 juin 2024, WEBDYN a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») son projet d'offre publique d'achat simplifiée obligatoire suivie, si les conditions sont remplies, d'un retrait obligatoire, sur les titres de la Société (l' « **Offre** ») ainsi que son projet de note d'information. Le même jour la Société a déposé auprès de l'AMF son projet de note en

réponse comprenant notamment l’avis motivé du Conseil d’administration sur l’Offre et le rapport de l’expert indépendant. La réalisation de l’Offre reste soumise à la déclaration de conformité de l’AMF.

### 23. Principe de continuité d’exploitation

#### Continuité d’exploitation

Les comptes annuels au 31 mars 2024 font ressortir :

- Une dégradation de la situation nette due en grande partie au cout de la restructuration engagée et de la décision de passer une forte provision de dépréciation des stocks, du fait de la rotation lente du marché et de l’obsolescence de certaines technologies constatée sur les marchés d’ADEUNIS,
- au 31 mars 2024, grâce notamment au soutien du groupe et à l’avance en compte courant de 700 K€, la trésorerie globale s’élève à 533 k€, incluant 1.981 k€ de prêt (PGE et innovation BPI). Sur cette année, où les volumes de vente se sont décalés sur le deuxième semestre, il est à noter que notre effort d’investissement R&D, intense sur les exercices passés, s’est achevé permettant le renouvellement de gamme et de plateforme technique ainsi que la finalisation du programme autour de la 5G.

Ces investissements s’achèvent, et les efforts liés aux activités de R&D vont se stabiliser et moins peser sur les besoins. Ainsi, notre catalogue est prêt pour répondre aux besoins du marché, tant en France qu’à l’international, où se concentrent nos efforts de développements.

Par ailleurs, la Société travaille à la sécurisation de ressources financières complémentaires pour lisser les variations d’activité à court terme et accompagner l’ambition de déploiement d’Adeunis à moyen terme, notamment avec le rapprochement qui s’est opéré avec le groupe Flexitron, via sa filiale WEBDYN France.

Dans ce contexte, les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d’administration selon le principe de continuité d’exploitation.

### 24 Informations relatives à l’actionariat

#### 24.1 Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 mars 2024, le capital est réparti de la façon suivante :

| Actionnaires                    | Nb d’actions     | %              | Nb de droits de vote | %              |
|---------------------------------|------------------|----------------|----------------------|----------------|
| WEBDYN                          | 1 222 933        | 53,22%         | 1 222 933            | 53,85%         |
| <b>Investisseurs financiers</b> | <b>1 222 933</b> | <b>53,22%</b>  | <b>1 222 933</b>     | <b>53,85%</b>  |
| Auto-détention                  | 26 979           | 1,17%          | -                    | 0,00%          |
| Flottant                        | 1 047 858        | 45,60%         | 1 047 858            | 46,15%         |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>2 297 770</b> | <b>100,00%</b> | <b>2 270 791</b>     | <b>100,00%</b> |

## 24.2 Pactes d'actionnaires

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

## 24.3 Mouvements sur le titre – auto-détention ADEUNIS

La Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

Capitalisation boursière : **905 321 €** (au 28/03/2024)

- Nombre de titres achetés entre le **03/04/2023** et le **04/12/2023** : **140 255**
- Montant des achats : **162 694,80€**
- Cours moyen des achats : **1.15999€**
  
- Nombre de titres vendus entre le **03/04/2023** et le **04/12/2023** : **126 098**
- Montant des ventes : **141 399,34€**
- Cours moyen des ventes : **1.12134€**

Nombre d'actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice : **26 979**

A noter que les transactions concernant le contrat de liquidité ont été suspendues à la suite du rachat des parts des fonds majoritaires, suivi des opérations préparatoires relatives à l'OPAS qui a été lancée au 11/07/2024. Ces transactions sont toujours suspendues.

A la fin de l'exercice, la valeur des actions auto-détenues est de 10.528,81 €, ces actions sont affectées au seul objectif d'animation du cours par l'intermédiaire du contrat de liquidité AMAFI, suspendu à ce jour.

## 24.4 Mouvements sur le titre sur le marché

|                         |                  |
|-------------------------|------------------|
| <b>ADEUNIS RF SACA</b>  |                  |
| 03/04/2023              | <b>2,10 €</b>    |
| 28/03/2024              | <b>0,39 €</b>    |
| Variation période       | <b>-81,24%</b>   |
| Plus Haut               | <b>2,33 €</b>    |
| Plus Bas                | <b>0,21 €</b>    |
| Volume moyen/j          | <b>9 640</b>     |
| Rotation du capital     | <b>103,62%</b>   |
| Rotation du Flottant    | <b>221,52%</b>   |
| Plus forte Hausse en %  | <b>54,69</b>     |
| Plus forte Baisse en %  | <b>-29,14</b>    |
| Plus Forte Volatilité   | <b>35,75%</b>    |
| Volatilité Intraday Moy | <b>4,10%</b>     |
| Volume Euronext         | <b>2 380 986</b> |

## 24.5 Actionnariat salarié

En application du dispositif d'épargne salariale visé à l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous devons vous rendre compte annuellement de l'état de la participation des salariés au capital social.

À la clôture de l'exercice, sont prises en compte dans cette participation salariée les actions nominatives détenues directement par les salariés en vertu d'un plan d'actions gratuites dont l'attribution a été autorisée après aout 2015. A ce titre, nous vous précisons que la participation salariée s'élève au 31 mars 2024 à 0,65 % du capital.

#### **24.6 Opérations sur titres des mandataires sociaux, des responsables de haut niveau et des personnes qui leurs sont étroitement liées réalisées au cours du dernier exercice**

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024, les opérations sur titres des mandataires sociaux, des responsables de haut niveau et des personnes qui leur sont étroitement liées suivantes ont été déclarées :

| <b>Nom / raison sociale</b>                                                       | <b>Capital Export SARL (société de gestion)</b>                                                           | <b>TempoCap 2 GP (société de gestion)</b>                                                                 | <b>TempoCap 2 GP (société de gestion)</b>                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Fonctions exercées au sein de l'émetteur</b>                                   | Administrateur                                                                                            | Administrateur                                                                                            | Administrateur                                                                                            |
| <b>Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus</b>             | <b>Capital Export FCPR</b>                                                                                | <b>TempoCap 2 LP</b>                                                                                      | <b>TempoCap 2S LP</b>                                                                                     |
| <b>Description de l'instrument financier</b>                                      | Actions                                                                                                   | Actions                                                                                                   | Actions                                                                                                   |
| <b>Cessions d'instruments financiers :<br/>Montant total des cessions</b>         | <b>Le 4 décembre 2023 :</b><br>Cession de 693.345 actions à un prix unitaire de 0,175 euro <sup>1</sup> . | <b>Le 4 décembre 2023 :</b><br>Cession de 264.794 actions à un prix unitaire de 0,175 euro <sup>1</sup> . | <b>Le 4 décembre 2023 :</b><br>Cession de 264.794 actions à un prix unitaire de 0,175 euro <sup>1</sup> . |
| <b>Acquisitions d'instruments financiers :<br/>Montant total des acquisitions</b> | Néant                                                                                                     | Néant                                                                                                     | Néant                                                                                                     |

<sup>1</sup> L'accord en date du lundi 4 décembre 2023 conclu entre Webdyn, TempoCap et Capital Export stipulait un prix ferme de 0,175 € (coupon attaché) assorti, le cas échéant, d'un complément de prix de (i) 0,175 € par action, si le chiffre d'affaires d'Adeunis pour l'exercice clos le 31

mars 2024 est compris entre 5,0 M€ et 5,3 M€, représentant alors un prix définitif par action de 0,350 € et (ii) 0,224 € par action, si le chiffre d'affaires d'Adeunis pour l'exercice clos le 31 mars 2024 dépasse 5,3 M€, représentant alors un prix définitif par action de 0,399 €.

#### **24.7 Prises de participation significatives du capital ou des droits de vote ou prise de contrôle**

Néant

#### **24.8 Action d'autocontrôle et participations croisées**

Néant

#### **24.9 Avis de détention de plus de 10% du capital d'une autre société par actions**

Néant

#### **24.10 Prêts interentreprises**

Néant

### **25. Principaux risques et incertitudes**

#### **25.1 Risques liés au marché**

##### Risques liés à la maturité de l'activité et au développement des produits

Pour l'IoT, les réseaux LPWAN ou LORA ne répondent pas à l'ensemble des 'use cases' clients. Ces derniers doivent donc attendre l'arrivée des nouveaux réseaux NB IOT et LTE M1 et la disponibilité des capteurs associés. Pour répondre à cela, notre R&D, au travers du projet 5G soutenu par la BPI et France Relance, est concentrée sur l'intégration de ces nouveaux réseaux dans nos capteurs. Les premières livraisons (1600 pièces) ont été faites sur l'exercice 2023/2024.

Par ailleurs, les applications clients nécessitent de plus en plus de données à remonter sur le Cloud, demande difficile à satisfaire compte tenu de la limite des flux autorisés par les réseaux LPWAN. Cet élément est la raison pour laquelle nous continuons d'intégrer plus d'intelligence dans nos capteurs afin d'éviter la remontée de données inutiles et n'envoyer que les informations pertinentes en lien avec les capacités des réseaux.

De plus, certains composants en situation d'obsolescence et de pénurie sur le marché sont à l'origine du lancement du projet de refonte de nos gammes maintenant achevé, afin de répondre plus efficacement aux exigences du marché tout en nous préservant de situations de manque de disponibilité de composants. Ces nouveaux produits sont maintenant

disponibles et commencent à être commercialisés en, remplacement de notre gamme standard, apportant en outre une meilleure longévité à l'utilisation.

### Risques liés à l'évolution du marché

Dans le milieu industriel et notamment pour les grands groupes, le temps d'intégration de nouvelles technologies et la proposition de nouveaux services autour de l'IoT et des réseaux LPWAN apparaît un peu plus long que les prévisions des analystes, rendant les perspectives de croissance moins rapides que prévues. Il faut donc composer avec ce facteur dans un contexte où l'arrivée de nouveaux réseaux n'invite pas à des choix rapides pouvant créer le doute dans certains cas. Notre approche agnostique des réseaux, nos développements des protocoles 5G, notre multi-supports et notre excellence industrielle nous permettent de maintenir le cap de croissance sur les exercices à venir.

Avec l'arrivée dans nos gammes des protocoles 5G, le levier de croissance à l'International que nous avons actionné va se mettre en place, pour apporter ces perspectives de croissance basée sur un marché plus vaste.

Enfin, la perspective nouvelle de mise en place de solutions intégrées suite à l'acquisition d'ADEUNIS par la société WEBDYN, dans le domaine des économies d'énergie à réaliser sur le bâti existant (décrets tertiaire et bacs) va permettre de consolider une approche plus globales des besoins clients, et doit conforter la position du nouveau périmètre de groupe sur ces marchés.

## **25.2 Risques liés à la propriété intellectuelle**

La Société détient actuellement un brevet, deux familles de marques et 30 noms de domaines. Elle a aussi obtenu la concession de licences sur un certain nombre de brevets ou de logiciels pour des produits qu'elle exploite ou sont en cours de développement. Le projet économique de la Société dépend notamment de sa capacité à obtenir, maintenir et assurer, contre les tiers, la protection de ses brevets, marques et demandes y afférents ainsi que ses autres droits de propriété intellectuelle ou assimilés (tels que notamment ses secrets commerciaux, secrets d'affaires et son savoir-faire) ou ceux qu'elle est autorisée à exploiter dans le cadre de ses activités. Il est également important, pour la réussite de son activité, que la Société soit en mesure de disposer d'une protection similaire pour l'ensemble de ses autres droits de propriété intellectuelle en Europe, aux États-Unis, en Asie et dans d'autres pays clés. La Société, qui y consacre d'importants efforts financiers et humains, entend poursuivre sa politique de protection par de nouveaux dépôts de brevets dès lors qu'elle le jugera opportun.

## **25.3 Risques financiers**



Risques sur les besoins de financement.

Au 31 mars 2024, les disponibilités de la société s'élevaient à 533k€.

Ce montant de disponibilités provient de l'octroi de PGE de 825k€ et 600k€ auprès de nos 3 principaux partenaires bancaires au cours de l'année 2020/2021 et 2022/2023, transformés en prêt à moyen terme, d'un prêt à l'innovation BPI de 350 k€ nous permettant de lancer en parallèle du projet 5G une refonte de notre gamme de produit, d'un prêt Innovation BPI de 300k€ pour permettre l'accélération de notre projet de croissance à l'international et de l'injection de liquidité par le Groupe en janvier 2024 à hauteur de 700 K€, qui ont permis à Adeunis de retrouver une situation de trésorerie moins tendue.

La société présente donc des dettes à hauteur de 1.981k€ et une dette envers le Groupe de 708 K€

La Société a diminué ses effectifs, action résultant de l'entrée au capital de WEBDYN et de l'optimisation/rationalisation des structures qui a suivi, avec la suppression de postes en doublons qui étaient apparus. En outre, la Société a poursuivi ses actions de maîtrise des dépenses permettant de contenir l'impact sur la marge brute aux seuls effets de l'inflation et la baisse de volume observée.

En conséquence de la forte déstabilisation des cycles sur la supply chain, ses stocks sont encore à un niveau trop important au regard de l'activité, et ont subi une forte dévalorisation du fait de l'obsolescence de certains composants ou produits finis, de protocoles en fin de cycle ou de rotations trop lente de produits entraînant un niveau de stock supérieur à 2 ans. Suite à ce constat, une provision pour dépréciation de ces stocks de 717k€ a été enregistrée pour ramener le niveau de stock à un montant normatif plus en rapport avec l'activité.

Adeunis a continué de suivre une politique stricte en matière d'achat de sous-traitance de ses produits pour atténuer au maximum cette utilisation de trésorerie, désynchronisée des ventes.

La politique stratégique commerciale de la Société ainsi que la mise en place de mesures de maîtrise des dépenses et des investissements ont poursuivi l'assainissement de la structure de coûts de la Société.

Enfin, outre le prix des matières premières reste élevé, la crise des composants étant passée, les prix étant restés à un niveau soutenu, les délais de livraison restent relativement longs du fait de la non-disponibilité de certaines matières sur les marchés, et le ralentissement des déploiements clients contraints par la situation géopolitique générale persiste.

## 26 Rapport sur la gouvernance d'entreprise

### **26.1 Modalité d'exercice de la direction générale**

La Société est une société anonyme à conseil d'administration.

Au jour du présent rapport, la direction générale de la société est assurée par Monsieur Hervé BIBOLLET qui cumule également la fonction de Président du Conseil d'administration en tant que Président-Directeur Général.

Il est précisé que les fonctions de Président Directeur Général étaient assurées par Monsieur Jean Luc BAUDOUIN jusqu'au 13 décembre 2023.

En effet, Monsieur Jean Luc BAUDOUIN a démissionné de ses fonctions de Président Directeur Général le 13 décembre 2023, avec effet au jour de l'acquisition définitive par Webdyn d'une participation majoritaire composée de 1.222.933 actions de la Société détenues par TempoCap et Capital Export et représentant 53,22% du capital et des droits de vote de la Société. La réalisation définitive de cette acquisition a eu lieu le 15 décembre 2023.

## 26.2 Composition du conseil d'administration

En application des dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après la liste des mandats dont étaient titulaires les mandataires sociaux de notre Société durant l'exercice :

| Nom                          | Mandat                                          | Principale fonction dans le Groupe | Principale fonction hors du Groupe                               | Date de début et fin de mandat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Muriel Bethoux               | Administrateur indépendant                      | Néant                              | Néant                                                            | <u>Première nomination</u> : 29 septembre 2010<br><u>Echéance du mandat</u> : à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé                                                                                                                                                                                            |
| Jean-Luc Baudouin            | Administrateur                                  | Directeur Général Adjoint          | Néant                                                            | <u>Première nomination</u> : 20 avril 2021<br><u>Echéance du mandat</u> : à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé                                                                                                                                                                                                |
| Jacques Letzelter            | Administrateur indépendant                      | Néant                              | Néant                                                            | <u>Première nomination</u> : 10 novembre 2022<br><u>Echéance du mandat</u> : à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé                                                                                                                                                                                             |
| Hervé Bibollet               | Président<br>Directeur Général / Administrateur | Président<br>Directeur Général     | Néant                                                            | <u>Première nomination</u> : 15 décembre 2023, étant précisé que cette nomination à titre provisoire en remplacement de Capital Export devra être ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires<br><u>Echéance du mandat</u> : à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé             |
| José Maria Vilallonga Presas | Administrateur                                  | Néant                              | Président Directeur Général des sociétés FLEXITRON et INTERFACOM | <u>Première nomination</u> : 15 décembre 2023, étant précisé que cette nomination à titre provisoire en remplacement de TempoCap devra être ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires<br><u>Echéance du mandat</u> : à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé                   |
| Nuria Vilallonga Gonzales    | Administrateur                                  | Néant                              | Administrateur de la société FLEXITRON                           | <u>Première nomination</u> : 15 décembre 2023, étant précisé que cette nomination à titre provisoire en remplacement de Monsieur Jean-Mathieu Sahy devra être ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires<br><u>Echéance du mandat</u> : à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé |

Il est précisé qu'il sera proposé à la prochaine assemblée générale de ratifier les nominations réalisées à titre provisoire aux fonctions d'administrateurs de Messieurs José Maria Vilallonga et Hervé Bibollet ainsi que de Madame Nuria Vilallonga Gonzales, qui avait été décidées par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 13 décembre 2023 avec une prise d'effet

sous condition suspensive de l'acquisition par Webdyn d'une participation majoritaire dans la Société, acquisition qui est intervenue le 15 décembre 2023.

## 27 Conventions réglementées et transactions avec des parties liées

Nous vous demandons de constater une nouvelle convention réglementée conclue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Cette nouvelle convention réglementée a été autorisée par la réunion du Conseil d'administration du 15 décembre 2023.

- Convention conclue entre la Société et l'un de ses administrateurs, Monsieur Jean-Luc Baudouin :

A la suite de sa démission de son mandat de Président Directeur Général, le contrat de travail de Monsieur Jean-Luc Baudouin qui avait été suspendu lors de sa nomination a repris ses effets.

Un avenant à son contrat de travail a été signé le 15 décembre 2023. La conclusion d'un tel avenant au contrat de travail est justifiée par le souhait du nouvel actionnaire majoritaire de la Société de continuer sa collaboration avec Monsieur Jean-Luc Baudouin dont le rôle au sein de la Société est essentiel dans le projet d'alliance entre la Société et Webdyn. Cet avenant a pour objet de stipuler, entre autres, qu'en cas de licenciement par la Société, sauf en cas de licenciement pour faute grave ou lourde, qui interviendrait dans un délai de 12 mois à compter de la date d'effet de l'avenant, Monsieur Jean-Luc Baudouin bénéficierait d'une indemnité contractuelle de licenciement dont le montant sera égal au montant net fiscal des 12 mois de salaire perçus au cours des 12 mois précédents la notification du licenciement (en qualité de salarié ou de mandataire social). Cette indemnité serait versée en sus de l'indemnité conventionnelle de licenciement qui pourrait être due par ailleurs.

Du fait de la qualité d'administrateur de Monsieur Jean-Luc Baudouin, une telle convention entre dans le champ d'application des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce relatifs aux conventions réglementées. Ainsi, conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce, il sera proposé de soumettre cette convention à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires.

Nous vous informons en outre que notre Société n'a effectué aucune transaction avec des parties liées au cours de l'exercice clos, à l'exception de conventions courantes conclues à des conditions normales.

Pour rappel, il existait des engagements règlementés en faveur de Monsieur Jean Luc Baudouin tel que décrits ci-après :

| personne concernée | Nature et Objet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Modalités                   |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Jean Luc BAUDOUIIN | <p>Il est rappelé que Monsieur Jean Luc Baudouin dispose d'un contrat de travail au sein de la société depuis le 22 août 2016. Ce contrat a fait l'objet d'une suspension lors de la nomination de Monsieur Baudouin en qualité de Président directeur général par le Conseil d'Administration du 10 novembre 2022.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Suspension du contrat de travail de Monsieur Jean Luc Baudouin et précisions concernant la reprise du contrat de travail de Monsieur Jean Luc Baudouin en cas de cessation du mandat de Président Directeur Général ou de tout autre mandat social qui viendrait à lui être confié au sein de la Société (autre que son mandat d'administrateur) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la rémunération annuelle brute qui lui sera allouée au titre de son contrat de travail sera du même montant, fixe et variable que celle perçue au moment de la suspension de ce contrat de travail, réévaluée des augmentations moyennes appliquées sur la masse salariale chaque année entre la suspension et la date de reprise du contrat de travail.</li> <li>- la durée d'exercice du mandat social de Président Directeur Général par Monsieur Jean Luc Baudouin ou de tout autre mandat qui viendrait à lui être confié au sein de la Société depuis la suspension de son contrat de travail en date du 10 novembre 2022 (autre que son mandat d'administrateur) sera prise en considération au titre de l'ancienneté de Monsieur Baudouin pour le calcul des droits liés à l'ancienneté.</li> </ul> </li> <li>• <b>Engagement d'octroi d'une indemnité spécifique en cas de cessation du mandat de Monsieur Jean Luc Baudouin dans les deux hypothèses limitativement énumérées ci-après :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) <b>Hypothèse 1 :</b><br/>En cas de révocation ou de non-renouvellement du mandat de Président directeur général (ou de tout autre mandat social qui lui serait confié au sein de la société), suivi de la cessation concomitante de son contrat de travail intervenant à l'issue d'un licenciement notifié pour un autre motif que la faute grave ou lourde, et dans l'hypothèse où Monsieur Jean Luc Baudouin ne pourrait bénéficier en tout ou partie de la garantie GSC souscrite pour son compte ni de la couverture de chômage attribuée aux salariés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- il lui sera attribué une indemnité exceptionnelle de cessation du mandat dont le montant brut sera égal à la différence entre d'une part, le montant net fiscal des rémunérations perçues à quelque titre que ce soit (mandat ou contrat de travail) au cours des 12 mois précédant la cessation de son mandat et de son contrat de travail et, d'autre part, le montant de la couverture GSC sur 12 mois (assurance de garantie chômage) qui lui sera effectivement attribuée en application des garanties résultant de la formule 70 qui sera souscrite par la société au bénéfice de Monsieur Jean-Luc Baudouin.</li> </ul> L'indemnité exceptionnelle prévue dans le cadre de cette première hypothèse ne se cumule pas avec celle prévue dans l'hypothèse n°2. </li> <li>(ii) <b>Hypothèse 2 :</b><br/>- en cas d'acquisition par un tiers seul ou de concert, plus de 50% du capital ou des droits de vote d'ADEUNIS, il sera versé une indemnité exceptionnelle brute équivalente à 12 mois de rémunération fixe et variable calculée sur la base de la rémunération de son mandat, sous les 3 conditions cumulatives suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>° cessation volontaire du mandat de PDG suite à cette acquisition,</li> <li>° cessation concomitante du contrat de travail, volontaire ou non, et</li> <li>° absence de droits à indemnisation au titre de la garantie GSC et/ou pôle emploi.</li> </ul> L'indemnité exceptionnelle prévue dans le cadre de cette seconde hypothèse ne se cumule pas avec celle prévue dans l'hypothèse n°1. </li> </ul> </li> </ul> <p><b>mêmes conditions que celles applicables aux salariés de la catégorie cadre à laquelle il est assimilé</b><br/>Lors de sa réunion du 13 décembre 2023, le conseil d'administratin a décidé à l'unanimité de mettre fin aux deux indemnités susvisées, sous condition suspensive de la réalisation de l'acquisition par WEBDYN d'une participation majoritaire dans la société, acquisition qui est intervenue le 15 décembre 2023. Il est précisé par ailleurs que le contrat de travail de Monsieur Jean Luc BAUDOUIIN a repris effet le 15 décembre 2023 à la suite de sa démission aux fonctions de Président Directeur Général, les autres engagements susvisés devenant ainsi sans objet ou étant repris dans son contrat de travail tel que modifié par son nouvel avenant.</p> | Président directeur général |

## 28 Conventions conclues entre l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires de la Société disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10% et une filiale de la Société

Néant.

## 29 Délégation en matière d'opération sur le capital en cours de validité et utilisation sur l'exercice

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Durée de l'autorisation | Prix d'émission des actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Montant nominal maximal en euros                                                                                     | Utilisation de la délégation à la date des présentes                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 24 mois                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 10% du capital social                                                                                                | Néant                                                                                                                                                                                             |
| Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 26 mois                 | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 100.000 euros<br><i>Plafond indépendant</i>                                                                          | Néant                                                                                                                                                                                             |
| Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription                                                                                                                                                                       | 26 mois                 | Le prix d'émission sera déterminé par le Conseil d'administration dans les plafonds fixés par l'assemblée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Pour les actions :<br>700.000 €<br>Pour les titres de créances :<br>10.000.000 €<br><br><i>Plafonds indépendants</i> | Néant                                                                                                                                                                                             |
| Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription (avec possibilité d'instaurer un délai de priorité) par offre au public à l'exception des offres visées au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier | 26 mois                 | Conformément aux dispositions de l'article L 225-136 1° du code de commerce, la somme revenant, ou devant revenir, à la Société, sera fixée par le Conseil d'Administration pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, et sera au moins égale à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%. | Pour les actions :<br><br>500.000€ *<br><br>Pour les titres de créances :<br>10.000.000 € **                         | Néant                                                                                                                                                                                             |
| Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital à émettre, avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier                                                                         | 26 mois                 | Conformément aux dispositions de l'article L 225-136 1° du code de commerce, la somme revenant, ou devant revenir, à la Société, sera fixée par le Conseil d'Administration pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, et sera au moins égale à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%. | Pour les actions :<br><br>Pour les titres de créances :<br>10.000.000 € **                                           | Néant                                                                                                                                                                                             |
| Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (1)                                                                                                                                                                                                                       | 18 mois                 | Conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 II du Code de commerce, que le prix d'émission des actions émises en vertu de la présente délégation sera déterminé par le Conseil d'administration et sera au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%                                                                       | Pour les actions :<br>500.000 €<br>Pour les titres de créances :<br>10.000.000€<br><br><i>Plafonds indépendants</i>  | Néant                                                                                                                                                                                             |
| Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 18 mois                 | Au même prix que l'émission initiale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Dans la limite de 15 % du montant de l'émission initiale                                                             | Néant                                                                                                                                                                                             |
| Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail                                                                                                                                                                                                                       | 26 mois                 | Le prix des actions à souscrire sera déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 0,5% du capital social apprécié au jour de la décision du Conseil d'administration<br><br><i>Plafond indépendant</i> | Néant                                                                                                                                                                                             |
| <b>Assemblée générale du 29 septembre 2021</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                   |
| Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre en faveur des salariés et mandataires sociaux de la Société et de sociétés lui étant liées (2)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 38 mois                 | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 10 % du capital au jour de la décision de leur attribution par le conseil                                            | Le conseil d'administration en date du 29 septembre 2021 a décidé l'attribution gratuite de 37.500 actions sur le fondement de cette délégation.<br>Ces 37.500 actions sont aujourd'hui caduques. |

\* plafond commun

\*\* plafond commun

(1) la catégorie de personnes est la suivante :

- les sociétés industrielles ou commerciales du secteur de l'électronique, du numérique, de la « Smart city », ou du « Smart building » ayant réalisé un chiffre d'affaires consolidé annuel minimum de 10 millions d'euros au titre du dernier exercice clos précédant la décision du Conseil d'administration prise sur la base de la présente délégation ; ou
- les sociétés ou fonds d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective de droit français ou de droit étranger, ayant investi au cours des 24 derniers mois plus de 500.000 euros dans le secteur de l'électronique, du numérique, de la « Smart city », ou du « Smart building »

(2) L'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre, sera réalisée au profit de :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

### 30 Rémunération des mandataires sociaux

Le seul dirigeant mandataire social à avoir été rémunéré durant l'exercice clos le 31 mars 2024 est l'ancien Président Directeur Général, Monsieur Jean-Luc Baudouin, jusqu'à la date effective de sa démission le 15 décembre 2023.

A compter de cette date, un nouveau Président Directeur Général a été nommé, Monsieur Hervé Bibollet. Monsieur Hervé Bibollet ne perçoit aucune rémunération en contrepartie de l'exercice de son mandat social.

Les rémunérations versées à tous les mandataires sociaux ayant été présents sur cet exercice, s'analysent de la façon suivante :

| (en milliers d'euros) 31/03/2024  |            |
|-----------------------------------|------------|
| Rémunérations fixes               | 110        |
| Rémunérations variables annuelles | -          |
| Rémunérations exceptionnelles     | -          |
| Autres rémunérations              | -          |
| Avantages en nature               | 2          |
| <b>Rémunérations totales</b>      | <b>112</b> |

### 31 Permanence des méthodes Comptables

Il n'y a pas eu de modification des méthodes comptables en vigueur.

La société a pris l'option d'activer les frais de production pour elle-même de matériels et logiciels au cours de l'exercice clos au 31 mars 2021, ayant internalisé une partie des développements matériels (banques de test notamment) et logiciels d'applications client qui étaient sous-traités auparavant. Cette pratique a été conservée sur l'exercice 2023/2024.

Au titre de cet exercice, l'impact de cette production d'immobilisation est la constatation d'un produit de 496 K€, du fait de la mise en œuvre du projet 5G et du projet Renew pour la refonte de nos plateformes techniques notamment.

Il est à noter que des projets terminés sur l'exercice ont été activés pour 1.306k€.

### 32 Information sur les délais de paiement

| En milliers d'Euros                                                                                                                         | Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>recues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu |              |               |               |                  |                        | Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu |              |               |               |                     |                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------------|------------------------|
|                                                                                                                                             | Non échu / 0 jour                                                                                                                         | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) | Non échu / 0 jour                                                                                                                         | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus -1 | Total (1 jour et plus) |
| <b>(A) Tranche de retard de paiement</b>                                                                                                    |                                                                                                                                           |              |               |               |                  |                        |                                                                                                                                           |              |               |               |                     |                        |
| Nombres de factures concernées                                                                                                              | 134                                                                                                                                       |              |               |               |                  | 38                     | 196                                                                                                                                       |              |               |               |                     | 31                     |
| Montant total des factures concernées (TTC)                                                                                                 | 556 122                                                                                                                                   | 43 992       | 80 867        | 18 503        | 12 402           | 155 764                | 735 549                                                                                                                                   | 76 949       | 1 622         | 0             | -2 587              | 75 985                 |
| Pourcentage du montant total des achats (y compris immobilisations) de l'exercice (TTC)                                                     | 12,45%                                                                                                                                    | 0,98%        | 1,81%         | 0,41%         | 0,28%            | 3,49%                  |                                                                                                                                           |              |               |               |                     |                        |
| -2<br>Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)                                                                                 |                                                                                                                                           |              |               |               |                  |                        | 12,45%                                                                                                                                    | 1,30%        | 0,03%         | 0,00%         | -0,04%              | 1,29%                  |
| <b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>                                     |                                                                                                                                           |              |               |               |                  |                        |                                                                                                                                           |              |               |               |                     |                        |
| Nombre de factures exclues                                                                                                                  | 0                                                                                                                                         |              |               |               |                  |                        | 0                                                                                                                                         |              |               |               |                     |                        |
| Montant total des factures exclues (TTC)                                                                                                    | 0                                                                                                                                         |              |               |               |                  |                        | 0                                                                                                                                         |              |               |               |                     |                        |
| <b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b> |                                                                                                                                           |              |               |               |                  |                        |                                                                                                                                           |              |               |               |                     |                        |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement                                                                          | Délais contractuels                                                                                                                       |              |               |               |                  |                        | Délais contractuels                                                                                                                       |              |               |               |                     |                        |

### 33 . Attribution d'actions gratuites et BSA

Nous vous précisons qu'il n'existe, au jour du présent rapport, aucun plan d'attribution gratuites d'actions en vigueur.

#### **Bons de souscription d'actions**

Il est rappelé que la Société HARBERT a souscrit à un bon de souscription d'actions (BSA) lui donnant droit de souscrire à un nombre d'actions représentant 12% des fonds qui avaient été empruntés sur l'ensemble de l'émission obligataire, soit un montant maximum global de 240.000 euros.

Les principales caractéristiques de ce BSA figurent ci-après :

| BSA                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de BSA émis                                                   | 1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Date d'autorisation par l'assemblée générale                         | 17-sept-19                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Date d'émission par le Conseil d'Administration                      | 28-oct-19                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites sur exercice du BSA | Un nombre d'actions représentant un maximum global de 240.000 euros, soit 70.796 Actions à la date des présentes sur la base d'un prix de souscription de 3,390 euros par action.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Date d'expiration                                                    | 28-oct-29                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Prix de souscription du BSA                                          | Gratuit                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Prix d'exercice                                                      | <p>Le prix est calculé, au libre choix d'HARBERT, selon l'une des méthodes suivantes :</p> <p>(i) un prix égal à 95% de la moyenne des cours moyens pondérés de l'action Adeunis durant les 10 jours de bourse précédents la date de la décision d'émission des BSA par le Conseil d'Administration, soit 3,843 euros par Action ; ou</p> <p>(ii) un prix égal par action Adeunis au cours le plus bas de l'action Adeunis enregistré en 2019, soit 3,390 euros par Action ; ou</p> <p>(iii) le paiement en numéraire de la valeur nominale de chacune des actions émises par exercice des BSA sur la base du prix net d'émission permettant au titulaire de recevoir par la suite un certain nombre d'actions, entièrement libérées, (ci-après « X ») où X est égal à Y-Z, Z étant calculé comme suit :</p> $Z = \frac{Y(B-C)}{A}$ <p>Où:</p> <p>X = le nombre d'actions émises par exercice des BSA devant être attribuées au titulaire (nonobstant tout rompus) ;<br/> Y = le nombre d'actions émises par exercice des BSA devant être attribuées au titulaire en fonction de l'exercice de ses Droits de Souscription (tel que ce terme est défini dans le contrat d'émission des BSA) ;<br/> A = la juste valeur de marché de chacune des actions émises par exercice des BSA à la date d'exercice, calculée conformément à la méthode décrite ci-après ;<br/> B = le prix d'exercice (soit 3,843 euros) ; et<br/> C = la valeur nominale des actions émises par exercice des BSA (soit 0,50 euro).</p> <p>La juste valeur de marché de chacune des actions émises par exercice des BSA (ci-après "A") devra être calculée de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si la date d'exercice des BSA a lieu pendant que la Société est cotée, "A" sera égal à la moyenne du cours de clôture des actions Adeunis sur la période de trente jours de bourse se terminant le troisième jour précédant la date de notification de l'exercice des BSA ;</li> <li>- Si la date d'exercice des BSA a lieu après que la société soit sortie de cote, "A" sera égal à la moyenne pondérée des cours vendeurs de clôture ou, subsidiairement, le cours acheteur de clôture des actions de la société sur la période de dix jours ouvrés se terminant le troisième jour précédant la date de réalisation de la notification d'exercice.</li> </ul> |

\*\*\*



## C. Comptes Annuels

### ÉTATS DE SYNTHÈSE

#### COMPTE DE RÉSULTAT

| COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)          | 31/03/2024    | 31/03/2023   |
|---------------------------------------------------|---------------|--------------|
| Production vendue de biens                        | 4 325         | 4 647        |
| Production vendue de services                     | 468           | 807          |
| <b>Chiffre d'affaires</b>                         | <b>4 793</b>  | <b>5 454</b> |
| Production stockée                                | 93            | 624          |
| Production Immobilisée                            | 497           | 1 036        |
| Reprises sur provisions et transferts de charges  | 109           | 74           |
| Autres produits                                   | 17            | 115          |
| <b>Total produits exploitation</b>                | <b>5 508</b>  | <b>7 303</b> |
| Achats de matières premières et autres appros.    | -739          | -1 291       |
| Variation stock matières premières                | 135           | 191          |
| Autres achats et charges externes                 | -2 874        | -4 001       |
| Impôts et taxes                                   | -53           | -56          |
| Salaires et traitements                           | -1 819        | -1 847       |
| Charges sociales                                  | -837          | -863         |
| Dotations aux amortissements et provisions        |               |              |
| Sur immobilisations                               | -208          | -211         |
| Sur actif circulant                               | -718          | -19          |
| Dotations aux provisions                          | -59           | 0            |
| Autres charges                                    | -70           | -113         |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                    | <b>-1 734</b> | <b>-907</b>  |
| <b>Produits financiers</b>                        |               |              |
| Autres intérêts et produits assimilés             | 0             | 15           |
| Reprise sur provision et trf de charges           | 7             | 14           |
| <b>Charges financières</b>                        |               |              |
| Dotations aux provisions                          | -8            | -12          |
| Intérêts et charges assimilées                    | -105          | -44          |
| Différences négatives de change                   | 0             | -1           |
| <b>Résultat financier</b>                         | <b>-106</b>   | <b>-28</b>   |
| <b>Produits exceptionnels</b>                     |               |              |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion  | 0             | 20           |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital  | 0             |              |
| Reprises sur provisions                           | 29            |              |
| <b>Charges exceptionnelles</b>                    |               |              |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | -418          | -111         |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | 0             | 0            |
| Dotations aux amortissements et provisions        | 0             | 0            |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                      | <b>-389</b>   | <b>-91</b>   |
| Impôt sur les résultats / CIR                     | 350           | 403          |
| <b>RESULTAT NET</b>                               | <b>-1 880</b> | <b>-623</b>  |
| Résultat par action – pour 2 297 770 actions      | -0,82         | -0,27        |

**BILAN**

| ACTIF                                    |                                                 | 31/03/2024   |                      | 31/03/2023   |              |
|------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------|----------------------|--------------|--------------|
|                                          |                                                 | BRUT         | AMORT. ET PROVISIONS | NET          | NET          |
| <i>(en milliers d'euros)</i>             |                                                 |              |                      |              |              |
| ACTIF IMMOBILISE                         | <b>Immobilisations incorporelles</b>            |              |                      |              |              |
|                                          | Concessions, brevets et droits similaires       | 1834         | -839                 | 995          | 133          |
|                                          | Immobilisations en cours                        | 453          | 0                    | 453          | 1087         |
|                                          | Fonds commercial                                | 374          | 0                    | 374          | 374          |
|                                          | <b>Immobilisations corporelles</b>              |              |                      |              |              |
|                                          | Installations techniques, matériel et outillage | 1 876        | -1 405               | 471          | 199          |
|                                          | Autres immobilisations corporelles              | 243          | -207                 | 36           | 44           |
|                                          | Immobilisations en cours                        | 39           | 0                    | 39           | 216          |
|                                          | <b>Immobilisations financières</b>              |              |                      |              |              |
|                                          | Participations                                  | 0            | 0                    | 0            | 0            |
| Créances rattachées à des participations | 0                                               | 0            | 0                    | 0            |              |
| Autres immobilisations financières       | 179                                             | 0            | 179                  | 150          |              |
|                                          | <b>Actif immobilisé</b>                         | <b>4 998</b> | <b>-2 451</b>        | <b>2547</b>  | <b>2203</b>  |
| ACTIF CIRCULANT                          | <b>Stocks et en-cours</b>                       |              |                      |              |              |
|                                          | Matières premières, approvisionnements          | 765          | -236                 | 529          | 625          |
|                                          | Produits intermédiaires et finis                | 1513         | -481                 | 1032         | 1444         |
|                                          | Avances et acomptes sur commandes               | 7            | 0                    | 7            | 48           |
|                                          | <b>Créances</b>                                 |              |                      |              |              |
|                                          | Clients et comptes rattachés                    | 814          | 0                    | 814          | 861          |
|                                          | Autres créances                                 | 642          | 0                    | 642          | 638          |
|                                          | Disponibilités                                  | 533          | 0                    | 533          | 936          |
|                                          | Charges constatées d'avance                     | 107          | 0                    | 107          | 74           |
|                                          | Ecart de conversion actif                       | 0            | 0                    | 0            | 0            |
|                                          | <b>Actif circulant</b>                          | <b>4 381</b> | <b>-717</b>          | <b>3 664</b> | <b>4 626</b> |
|                                          | <b>TOTAL ACTIF</b>                              | <b>9 379</b> | <b>-3 168</b>        | <b>6 211</b> | <b>6 829</b> |

| PASSIF                       |                                            | 31/03/2024              | 31/03/2023   |
|------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------|--------------|
| <i>(en milliers d'euros)</i> |                                            |                         |              |
| CAPITAUX PROPRES             | Capital (dont versé : 1 138)               | 1 149                   | 1 149        |
|                              | Primes d'émission                          |                         |              |
|                              | Réserve légale                             | 64                      | 64           |
|                              | Autres réserves                            | 1 329                   | 1 612        |
|                              | Report à nouveau                           | 0                       | 340          |
|                              | Résultat                                   | -1 880                  | -623         |
|                              | Subvention d'Investissement                | 233                     | 233          |
|                              |                                            | <b>Capitaux propres</b> | <b>895</b>   |
| autres fonds propres         | Avances Conditionnées                      | 121                     | 30           |
| PROVISIONS                   | <b>Provisions pour risques et charges</b>  |                         |              |
|                              | Provisions pour risques                    | 84                      | 29           |
|                              | Provisions pour charges                    | 0                       | 0            |
| DETTES                       | <b>Dettes financières</b>                  |                         |              |
|                              | Emprunts auprès d'établissements de crédit | 1 801                   | 1 741        |
|                              | Emprunts et dettes financières diverses    | 767                     | 0            |
|                              | Avances et acomptes reçus                  | 1                       | 13           |
|                              | <b>Dettes d'exploitation</b>               |                         |              |
|                              | Dettes fournisseurs et comptes rattachés   | 876                     | 720          |
|                              | Dettes fiscales et sociales                | 768                     | 696          |
|                              | Autres dettes                              | 809                     | 810          |
| Produits constatés d'avance  | 89                                         | 10                      |              |
| Ecart de conversion passif   | 0                                          | 5                       |              |
|                              | <b>TOTAL PASSIF</b>                        | <b>6 211</b>            | <b>6 829</b> |

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| <i>(en milliers d'euros)</i>          | Capital      | Primes Emission | Réserves et RAN | Autre      | Résultat      | Capitaux     |
|---------------------------------------|--------------|-----------------|-----------------|------------|---------------|--------------|
| <b>Capitaux propres 31/03/2022</b>    | <b>1 138</b> | <b>0</b>        | <b>2 424</b>    | <b>50</b>  | <b>-397</b>   | <b>3 215</b> |
| Affectation du résultat au 31/03/2022 |              |                 | -397            |            | 397           | <b>0</b>     |
| Variation de capital                  | 11           | 0               | -11             |            |               | <b>0</b>     |
| Ecart de change                       |              |                 |                 |            |               | <b>0</b>     |
| Autres variations                     |              |                 |                 | 183        |               | <b>183</b>   |
| Résultat au 31/03/2023                |              |                 |                 |            | -623          | <b>-623</b>  |
| <b>Capitaux propres 31/03/2023</b>    | <b>1 149</b> | <b>0</b>        | <b>2 016</b>    | <b>233</b> | <b>-623</b>   | <b>2 775</b> |
| Affectation du résultat au 31/03/2023 |              |                 | -623            |            | 623           | <b>0</b>     |
| Variation de capital                  |              | 0               |                 |            |               | <b>0</b>     |
| Ecart de change                       |              |                 |                 |            |               | <b>0</b>     |
| Autres variations                     |              |                 |                 |            |               | <b>0</b>     |
| Résultat au 31/03/2024                |              |                 |                 |            | -1 880        | <b>-1880</b> |
| <b>Capitaux propres 31/03/2024</b>    | <b>1 149</b> | <b>0</b>        | <b>1 393</b>    | <b>233</b> | <b>-1 880</b> | <b>895</b>   |

\*

\* \*



# ADEUNIS

Société Anonyme au capital de 1.148.885 euros

RCS GRENOBLE 430 190 496

283 rue Louis Néel

Parc technologique Pré Roux

38920 CROLLES

## **Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 mars 2024**

## ADEUNIS

### Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2024

A l'Assemblée générale de la société ADEUNIS,

#### 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ADEUNIS relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### 2. Fondement de l'opinion

##### *Référentiel audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **3. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne :

- La dépréciation des stocks ;
- L'activation et la valorisation des projets de développement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **4. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## 6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Echirolles, le 30 juillet 2024

Signé par Justine Gairaud  
Le 30/07/24

ID: tx\_wx3GO8YE2bZ6



BDO Rhône-Alpes  
Représentée par Justine GAIRAUD  
Commissaire aux comptes

## Comptes Annuels

### ÉTATS DE SYNTHÈSE

#### COMPTE DE RÉSULTAT

| COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)          | 31/03/2024    | 31/03/2023   |
|---------------------------------------------------|---------------|--------------|
| Production vendue de biens                        | 4 325         | 4 647        |
| Production vendue de services                     | 468           | 807          |
| <b>Chiffre d'affaires</b>                         | <b>4 793</b>  | <b>5 454</b> |
| Production stockée                                | 93            | 624          |
| Production Immobilisée                            | 497           | 1 036        |
| Reprises sur provisions et transferts de charges  | 109           | 74           |
| Autres produits                                   | 17            | 115          |
| <b>Total produits exploitation</b>                | <b>5 508</b>  | <b>7 303</b> |
| Achats de matières premières et autres appros.    | -739          | -1 291       |
| Variation stock matières premières                | 135           | 191          |
| Autres achats et charges externes                 | -2 874        | -4 001       |
| Impôts et taxes                                   | -53           | -56          |
| Salaires et traitements                           | -1 819        | -1 847       |
| Charges sociales                                  | -837          | -863         |
| Dotations aux amortissements et provisions        |               |              |
| Sur immobilisations                               | -208          | -211         |
| Sur actif circulant                               | -718          | -19          |
| Dotations aux provisions                          | -59           | 0            |
| Autres charges                                    | -70           | -113         |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                    | <b>-1 734</b> | <b>-907</b>  |
| <b>Produits financiers</b>                        |               |              |
| Autres intérêts et produits assimilés             | 0             | 15           |
| Reprise sur provision et trf de charges           | 7             | 14           |
| <b>Charges financières</b>                        |               |              |
| Dotations aux provisions                          | -8            | -12          |
| Intérêts et charges assimilées                    | -105          | -44          |
| Différences négatives de change                   | 0             | -1           |
| <b>Résultat financier</b>                         | <b>-106</b>   | <b>-28</b>   |
| <b>Produits exceptionnels</b>                     |               |              |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion  | 0             | 20           |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital  | 0             |              |
| Reprises sur provisions                           | 29            |              |
| <b>Charges exceptionnelles</b>                    |               |              |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | -418          | -111         |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | 0             | 0            |
| Dotations aux amortissements et provisions        | 0             | 0            |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                      | <b>-389</b>   | <b>-91</b>   |
| Impôt sur les résultats / CIR                     | 350           | 403          |
| <b>RESULTAT NET</b>                               | <b>-1 880</b> | <b>-623</b>  |
| Résultat par action – pour 2 297 770 actions      | -0,82         | -0,27        |



## BILAN

| ACTIF                                    |                                                 | 31/03/2024   |                      | 31/03/2023   |              |
|------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------|----------------------|--------------|--------------|
| <i>(en milliers d'euros)</i>             |                                                 | BRUT         | AMORT. ET PROVISIONS | NET          | NET          |
| ACTIF IMMOBILISE                         | <b>Immobilisations incorporelles</b>            |              |                      |              |              |
|                                          | Concessions, brevets et droits similaires       | 1834         | -839                 | 995          | 133          |
|                                          | Immobilisations en cours                        | 453          | 0                    | 453          | 1087         |
|                                          | Fonds commercial                                | 374          | 0                    | 374          | 374          |
|                                          | <b>Immobilisations corporelles</b>              |              |                      |              |              |
|                                          | Installations techniques, matériel et outillage | 1 876        | -1 405               | 471          | 199          |
|                                          | Autres immobilisations corporelles              | 243          | -207                 | 36           | 44           |
|                                          | Immobilisations en cours                        | 39           | 0                    | 39           | 216          |
|                                          | <b>Immobilisations financières</b>              |              |                      |              |              |
|                                          | Participations                                  | 0            | 0                    | 0            | 0            |
| Créances rattachées à des participations | 0                                               | 0            | 0                    | 0            |              |
| Autres immobilisations financières       | 179                                             | 0            | 179                  | 150          |              |
|                                          | <b>Actif immobilisé</b>                         | <b>4 998</b> | <b>-2 451</b>        | <b>2547</b>  | <b>2203</b>  |
| ACTIF CIRCULANT                          | <b>Stocks et en-cours</b>                       |              |                      |              |              |
|                                          | Matières premières, approvisionnements          | 765          | -236                 | 529          | 625          |
|                                          | Produits intermédiaires et finis                | 1513         | -481                 | 1032         | 1444         |
|                                          | Avances et acomptes sur commandes               | 7            | 0                    | 7            | 48           |
|                                          | <b>Créances</b>                                 |              |                      |              |              |
|                                          | Clients et comptes rattachés                    | 814          | 0                    | 814          | 861          |
|                                          | Autres créances                                 | 642          | 0                    | 642          | 638          |
|                                          | Disponibilités                                  | 533          | 0                    | 533          | 936          |
|                                          | Charges constatées d'avance                     | 107          | 0                    | 107          | 74           |
|                                          | Ecart de conversion actif                       | 0            | 0                    | 0            | 0            |
|                                          | <b>Actif circulant</b>                          | <b>4 381</b> | <b>-717</b>          | <b>3 664</b> | <b>4 626</b> |
|                                          | <b>TOTAL ACTIF</b>                              | <b>9 379</b> | <b>-3 168</b>        | <b>6 211</b> | <b>6 829</b> |

| PASSIF                       |                                            | 31/03/2024              |            | 31/03/2023   |              |
|------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------|------------|--------------|--------------|
| <i>(en milliers d'euros)</i> |                                            |                         |            |              |              |
| CAPITAUX PROPRES             | Capital (dont versé : 1 138)               | 1 149                   |            | 1 149        |              |
|                              | Primes d'émission                          |                         |            |              |              |
|                              | Réserve légale                             | 64                      |            | 64           |              |
|                              | Autres réserves                            | 1 329                   |            | 1 612        |              |
|                              | Report à nouveau                           | 0                       |            | 340          |              |
|                              | Résultat                                   | -1 880                  |            | -623         |              |
|                              | Subvention d'Investissement                | 233                     |            | 233          |              |
|                              |                                            | <b>Capitaux propres</b> | <b>895</b> |              | <b>2 775</b> |
| autres fonds propres         | Avances Conditionnées                      | 121                     |            | 30           |              |
| PROVISIONS                   | <b>Provisions pour risques et charges</b>  |                         |            |              |              |
|                              | Provisions pour risques                    | 84                      |            | 29           |              |
|                              | Provisions pour charges                    | 0                       |            | 0            |              |
| DETTES                       | <b>Dettes financières</b>                  |                         |            |              |              |
|                              | Emprunts auprès d'établissements de crédit | 1 801                   |            | 1 741        |              |
|                              | Emprunts et dettes financières diverses    | 767                     |            | 0            |              |
|                              | Avances et acomptes reçus                  | 1                       |            | 13           |              |
|                              | <b>Dettes d'exploitation</b>               |                         |            |              |              |
|                              | Dettes fournisseurs et comptes rattachés   | 876                     |            | 720          |              |
|                              | Dettes fiscales et sociales                | 768                     |            | 696          |              |
|                              | Autres dettes                              | 809                     |            | 810          |              |
| Produits constatés d'avance  | 89                                         |                         | 10         |              |              |
| Ecart de conversion passif   | 0                                          |                         | 5          |              |              |
|                              | <b>TOTAL PASSIF</b>                        | <b>6 211</b>            |            | <b>6 829</b> |              |

# ADEUNIS

## ANNEXE

### RAPPORT ANNUEL 2023/2024

Exercice clos au 31 Mars 2024

Société anonyme au capital de 1 148 885 Euros

Siège social : Parc Technologique Pré Roux  
38920 CROLLES  
430 190 496 RCS GRENOBLE

Annexe au bilan avant répartition du résultat de l'exercice, dont le total est de 6.211.502,14 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4.793.179,45 Euros et dégageant une perte de 1.879.675,54 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.  
Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels

## 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2023/2024 a été marqué par :

La prise de contrôle d'Adeunis par la société WEBDYN (groupe FLEXITRON), suite à l'acquisition de 1.222.933 actions représentant 53,22% du capital social et des droits de vote théoriques d'Adeunis, auprès des sociétés TempoCap 2 LP, TempoCap 2S LP et Capital Export le 15 décembre 2023,

- l'annonce du projet d'offre publique d'achat simplifiée obligatoire, le cas échéant, suivie d'un retrait obligation, par WEBDYN sur les titres de la Société non détenues par elle,

- La mise à disposition par la WEBDYN d'une avance en compte courant d'associé d'un montant de 700.000 euros, ayant vocation à être incorporée au capital de la Société dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant d'1 million d'euros,

- L'acquisition par la société WEBDYN, filiale à 100% de la société de droit espagnol FLEXITRON S.L, le 15 décembre 2023, d'une participation majoritaire au capital, composée de 1 222 933 actions ADEUNIS détenues par les fonds TEMPOCAP et CAPITAL EXPORT et représentant 53,22% des actions en circulation,

- L'opération d'Offre Publique d'Achat Simplifiée initiée par la société WEBDYN à la suite de cette acquisition, ainsi que les mesures de restructuration au sein de la société, ayant notamment pour conséquences sur cet exercice :

- un changement de gouvernance, et la nomination de M Hervé Bibollet, salarié du groupe Flexitron, en tant que nouveau PDG de la société en décembre 2023
- l'injection de 700 K€ de liquidité en compte courant par Webdyn en janvier 2024
- un plan de restructuration et de départs engagés sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2024 (cout total de 178 K€ en charges exceptionnelles)
- des dépenses d'honoraires en légal / restructuring / expertises / opérations sur le capital...enregistrées en charges exceptionnelles pour un montant de 209 K€

- La finalisation du plan d'investissements importants dans le cadre de la souveraineté de la France autour de la 5G,

- La finalisation du projet de renouvellement des gammes et des plateformes techniques,

- La poursuite des actions devant mener à l'internationalisation de notre modèle commercial, via l'intégration à la session de l'Accélérateur International de BPI,

- La souscription de d'un prêt auprès de BPI dans le but d'accompagner la mise sur le marché des produits 5G pour un montant global de 300 K€,

- L'organisation mise en place pour contourner les difficultés d'approvisionnement afin de continuer d'assurer les livraisons à nos clients, ainsi que l'orientation de l'équipe R&D pour assurer le développement et l'adaptation de nos gammes de produits et services au marché a permis un fonctionnement résilient et agile, permettant de reconstituer les marges commerciales en comparaison avec la dégradation marquée de l'exercice précédent.

- Une dépréciation significative de la valeur des stocks en fin d'année 2023, de

713 K€, s'expliquant par

- Les retards de livraisons liés à la crise d'approvisionnement en composants et constatation d'un surstock par la Société en 2023, alors que la demande de ces composants ainsi que leur valeur marchande sont à ce jour fortement dévaluées ;
- Un basculement fin 2023 vers une nouvelle technologie de connectivité qui a entraîné la désuétude des composants et produits finis de la Société reposant sur l'ancienne technologie ;
- Une faiblesse du marché, compte tenu de la fin de la crise sanitaire, sur certaines gammes de produits finis de la Société surstockées et sur lesquelles cette dernière a enregistré une très faible rotation voire aucune rotation au cours de l'exercice 2023-2024.

## **2. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **2.1 Principes et conventions générales**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2023 ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC 2015-06, 2016-07 et 2018-07

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative.

Sauf mention, les montants sont exprimés en euros

### **2.2 Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### 3. COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

#### Etat des immobilisations

|                                                            | Valeur brute début d'exercice | Augmentations |              |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------|--------------|
|                                                            |                               | Réévaluations | Acquisitions |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles              | 1 611 287                     |               | 966 389      |
| Installations techniques, Matériel et outillage industriel | 2 181 127                     |               | 355 952      |
| Installations générales agencements aménagements divers    | 293 011                       |               | 733          |
| Matériel de bureau et informatique, Mobilier               | 222 493                       |               | 7 383        |
| Immobilisations incorporelles en cours                     | 1 087 002                     |               | 299 221      |
| Immobilisations corporelles en cours                       | 215 912                       |               | 197 363      |
| TOTAL                                                      | 3 999 544                     | -             | 860 652      |
| autres titres immobilisés                                  | 6 411                         |               | 7 079        |
| Prêts, autres immobilisations financières                  | 143 672                       |               | 21 904       |
| TOTAL                                                      | 150 083                       | -             | 28 983       |
| TOTAL GENERAL                                              | 5 760 914                     | -             | 1 856 024    |

|                                                            | Diminutions   |           | Valeur brute en fin d'exercice | Réévaluation Valeur d'origine fin exercice |
|------------------------------------------------------------|---------------|-----------|--------------------------------|--------------------------------------------|
|                                                            | Poste à Poste | Cessions  |                                |                                            |
| Autres immobilisations incorporelles                       |               | 369 890   | 2 207 786                      | 2 207 786                                  |
| Installations techniques, Matériel et outillage industriel |               | 660 612   | 1 876 467                      | 1 876 467                                  |
| Installations générales agencements aménagements divers    |               | 154 138   | 139 606                        | 139 606                                    |
| Matériel de bureau et informatique, Mobilier               |               | 126 600   | 103 276                        | 103 276                                    |
| Immobilisations incorporelles en cours                     | 931 923       |           | 454 300                        | 454 300                                    |
| Immobilisations corporelles en cours                       | 374 587       |           | 38 688                         | 38 688                                     |
| TOTAL                                                      | 1 306 510     | 941 350   | 2 612 336                      | 2 612 336                                  |
|                                                            |               |           | 13 490                         | 13 490                                     |
| Prêts, autres immobilisations financières                  |               |           | 165 576                        | 165 576                                    |
| TOTAL                                                      | -             | -         | 179 066                        | 179 066                                    |
| TOTAL GENERAL                                              | 1 306 510     | 1 311 240 | 4 999 188                      | 4 999 188                                  |

#### Etat des amortissements

| Situations et mouvements de l'exercice                     | Montant début d'exercice | Dotations de l'exercice | Diminutions - Reprises | Montant fin d'exercice |
|------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------|------------------------|------------------------|
| Autres immobilisations incorporelles                       | 1 104 667                | 103 998                 | - 369 890              | 838 775                |
| Installations techniques, Matériel et outillage industriel | 1 982 387                | 83 898                  | - 660 612              | 1 405 673              |
| Installations générales agencements aménagements divers    | 274 777                  | 3 284                   | - 154 138              | 123 923                |
| Matériel de transport                                      | -                        | -                       | -                      | -                      |
| Matériel de bureau et informatique, Mobilier               | 196 438                  | 12 887                  | - 126 600              | 82 725                 |
| TOTAL                                                      | 2 453 602                | 100 069                 | - 941 350              | 1 612 321              |
| TOTAL GENERAL                                              | 3 558 269                | 204 067                 | - 1 311 240            | 2 451 096              |

| Ventilation des dotations de l'exercice     | Amortissements linéaires | Amortissements dégressifs | Amortissements exceptionnels | Amortissements dérogatoires |          |
|---------------------------------------------|--------------------------|---------------------------|------------------------------|-----------------------------|----------|
|                                             |                          |                           |                              | Dotations                   | Reprises |
| Autres immob.incorporelles                  | 103 998                  |                           |                              |                             |          |
| Instal.techniques matériel outillage indus. | 83 898                   |                           |                              |                             |          |
| Instal.générales agenc.aménag.divers        | 3 284                    |                           |                              |                             |          |
| Matériel de bureau informatique mobilier    | 12 887                   |                           |                              |                             |          |
| TOTAL                                       | 100 069                  |                           |                              |                             |          |
| TOTAL GENERAL                               | 204 067                  |                           |                              |                             |          |

#### Fonds commercial

| Nature            | Montant des éléments |           |                 |         | Montant de la dépréciation |
|-------------------|----------------------|-----------|-----------------|---------|----------------------------|
|                   | Achetés              | Réévalués | Reçus en apport | Global  |                            |
| Fonds de commerce | 373 977              |           |                 | 373 977 |                            |
| Total             | 373 977              |           |                 | 373 977 |                            |

## Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition.

Les frais de R&D et de développement des logiciels sont valorisés à leur coût de revient, constitué des frais de personnel engagés et des dépenses d'achats et de sous-traitance directement affectés aux projets

Le fonds commercial figure à l'actif pour un montant de 373 977€

Au regard des critères inhérents à l'utilisation par l'entreprise du fonds commercial, il n'est pas retenu de caractère limité de sa durée d'utilisation.

Le fonds commercial n'est pas amorti. Un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par an.

Le test de dépréciation qui a été réalisé afin de comparer la valeur nette comptable de l'actif à la valeur actuelle n'a pas entraîné de provision pour dépréciation.

## Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les frais de développement des bancs de tests sont valorisés à leur coût de revient, constitué des frais de personnel engagés et des dépenses d'achats et de sous-traitance directement affectés aux projets.

## Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

| Catégorie                   | Mode     | Durée      |
|-----------------------------|----------|------------|
| Logiciels & licences        | Linéaire | 3 à 5 ans  |
| Frais de Développements     | Linéaire | 3 à 5 ans  |
| Agencements et aménagements | Linéaire | 5 à 10 ans |
| Bancs de test               | Linéaire | 5 ans      |
| Matériels et outillages     | Linéaire | 5 à 10 ans |
| Matériel de transport       | Linéaire | 4 ans      |
| Matériel de bureau          | Linéaire | 3 à 5 ans  |
| Mobilier                    | Linéaire | 3 à 5 ans  |

## Production immobilisée

Les dépenses de développement comprennent les coûts directs et indirects engagés sur les projets et principalement les salaires des chercheurs, ingénieurs et techniciens et le coût des matières premières et autres services consommés des biens utilisés pour les activités de développement.

Les projets développés sont amortis linéairement sur 3 à 5 ans à compter de leur mise en service / commercialisation.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, et à chaque clôture d'exercice, les projets de développement inscrits au bilan font l'objet d'une analyse afin de s'assurer que chaque projet remplit toujours les critères d'activation. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

## Etat des provisions

| <b>Provisions pour risques et charges</b> | Montant début d'exercice | Augmentations Dotations | Diminutions Montants utilisés | Diminutions Montants non utilisés | Montant fin d'exercice |
|-------------------------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|------------------------|
| Garanties données aux clients             | 28 770                   | 3 674                   | 8 485                         |                                   | 23 959                 |
| Pertes de change                          | 254                      | 8 344                   | 7 144                         |                                   | 1 454                  |
| Autres provisions pour risques et charges | -                        | 57 899                  |                               |                                   | 57 899                 |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>29 024</b>            | <b>69 917</b>           | <b>15 629</b>                 |                                   | <b>83 312</b>          |

| <b>Provisions pour dépréciation</b> | Montant début d'exercice | Augmentations Dotations | Diminutions Montants utilisés | Diminutions Montants non utilisés | Montant fin d'exercice |
|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|------------------------|
| Sur stocks et en cours              | 31 875                   | 717 866                 | 31 875                        |                                   | 717 866                |
| Sur comptes clients                 | 61 316                   |                         | 61 316                        |                                   | -                      |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>93 191</b>            | <b>717 866</b>          | <b>93 191</b>                 |                                   | <b>717 866</b>         |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                | <b>122 215</b>           | <b>787 783</b>          | <b>108 820</b>                |                                   | <b>801 178</b>         |
| <b>Dont dotations et reprises</b>   |                          |                         |                               |                                   |                        |
| d'exploitation                      |                          | 779 439                 | 101 676                       |                                   |                        |
| financières                         |                          | 8 344                   | 7 144                         |                                   |                        |
| exceptionnelles                     |                          |                         | -                             |                                   |                        |

## Etat des échéances des créances et des dettes

| Etat des créances                             | Montant brut     | A 1 an au plus   | A plus d'1 an  |
|-----------------------------------------------|------------------|------------------|----------------|
| Autres immobilisations financières            | 179 066          | 13 490           | 165 576        |
| Clients douteux ou litigieux                  |                  | -                |                |
| Autres créances clients                       | 813 694          | 813 694          |                |
| Personnel et comptes rattachés                |                  | -                |                |
| Impôts sur les bénéfices                      | 449 514          | 449 514          |                |
| Taxe sur la valeur ajoutée                    | 73 276           | 73 276           |                |
| Autres impôts, taxes et versements assimilés  |                  | -                |                |
| Divers état et autres collectivités publiques | 61 399           | 61 399           |                |
| Débiteurs divers                              | 56 761           | 56 761           |                |
| Charges constatées d'avance                   | 106 946          | 106 946          |                |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>1 740 656</b> | <b>1 575 080</b> | <b>165 576</b> |

| Etat des dettes                                          | Montant brut     | A 1 an au plus   | de 1 a 5 ans     | A plus de 5 ans |
|----------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|
| Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine | 8 887            | 8 887            | -                |                 |
| Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine | 1 791 904        | 251 563          | 1 125 637        | 414 704         |
| Emprunts et dettes financières divers                    | 59 000           |                  | 59 000           |                 |
| Avances Conditionnées / projet 5G                        | 121 256          |                  | 121 256          |                 |
| Fournisseurs et comptes rattachés                        | 875 933          | 875 933          |                  |                 |
| Personnel et comptes rattachés                           | 448 505          | 448 505          |                  |                 |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux            | 298 712          | 298 712          |                  |                 |
| Taxe sur la valeur ajoutée                               | 5 155            | 5 155            |                  |                 |
| Autres impôts taxes et assimilés                         | 15 604           | 15 604           |                  |                 |
| Groupe et Associés                                       | 708 232          | 708 232          |                  |                 |
| Autres dettes                                            | 809 131          | 809 131          |                  |                 |
| Produits constatés d'avance                              | 89 417           | 89 417           |                  |                 |
| <b>TOTAL</b>                                             | <b>5 231 736</b> | <b>3 511 139</b> | <b>1 305 893</b> | <b>414 704</b>  |
| Emprunts souscrits en cours d'exercice                   | 300 000          |                  | 285 000          | 15 000          |
| Emprunts remboursés en cours d'exercice                  | 251 563          |                  |                  |                 |

## Composition du capital social

| Différentes catégories de titres | Valeur nominale en € | Nombre de titres |       |            |           |
|----------------------------------|----------------------|------------------|-------|------------|-----------|
|                                  |                      | Au début         | Créés | Remboursés | En fin    |
| ACTIONS                          | 0,50                 | 2 297 770        |       |            | 2 297 770 |

## Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

## Evaluation des matières et marchandises

Les matières premières, marchandises et produits semi-finis ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

## Evaluation des produits finis

Les produits finis (après contrôle qualité) sont évalués au cout standard basé sur le dernier Prix Moyen Pondéré connu des produits semi-finis correspondant au moment du reclassement en produits finis.



## Dépréciation des stocks

Les stocks ont été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Le taux de dépréciation a été calculé en fonction des rotations de stocks, complétée par une analyse ligne à ligne à dire d'expert.

Les stocks en fin de période se composent de la manière suivante :

| Stocks 31/03/24           |                    |
|---------------------------|--------------------|
| Intitulé                  | 31/03/2024         |
| STOCKS DE MAT PREMIERES   | 765 063 €          |
| STOCKS DE PRODUITS FINIS  | 1 467 722 €        |
| STOCK EN TRANSIT          | 44 972 €           |
| <b>TOTAL STOCKS BRUTS</b> | <b>2 277 757 €</b> |
| DEPRECIATION STOCK MP     | -235 598 €         |
| DEPRECIATION STOCK PF     | -482 268 €         |
|                           | <b>1 559 891 €</b> |

## Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

## Produits à recevoir

| Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan | Montant |
|--------------------------------------------------------------------------|---------|
| Subvention à recevoir                                                    | 57 899  |
| Aide CIFRE                                                               | 3 500   |
| Remboursement Assurances                                                 | 20 721  |
| AAR                                                                      | 355     |
| Total                                                                    | 82 475  |

## Charges à payer

| Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan | Montant |
|------------------------------------------------------------------------|---------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit                 | 8 887   |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés                               | 162 592 |
| Dettes fiscales et sociales                                            | 648 440 |
| Total                                                                  | 819 919 |

## Charges et produits constatés d'avance

|                                |         |
|--------------------------------|---------|
| Charges constatées d'avance    | Montant |
| Loyers                         | 53 515  |
| Assurance                      | 13 555  |
| Autres Charges d'exploitation  | 39 876  |
| Total                          | 106 946 |
| Produits constatés d'avance    | Montant |
| reclassement CA - Incoterm     | 85 868  |
| autres Produits d'exploitation | 3 549   |
| Total                          | 89 417  |

## Tableau de variation des capitaux propres

| (en milliers d'euros)                 | Capital      | Primes Emission | Réserves et RAN | Autre      | Résultat      | Capitaux     |
|---------------------------------------|--------------|-----------------|-----------------|------------|---------------|--------------|
| <b>Capitaux propres 31/03/2022</b>    | <b>1 138</b> | <b>0</b>        | <b>2 424</b>    | <b>50</b>  | <b>-397</b>   | <b>3 215</b> |
| Affectation du résultat au 31/03/2022 |              |                 | -397            |            | 397           | 0            |
| Variation de capital                  | 11           | 0               | -11             |            |               | 0            |
| Ecart de change                       |              |                 |                 |            |               | 0            |
| Autres variations                     |              |                 |                 | 183        |               | 183          |
| Résultat au 31/03/2023                |              |                 |                 |            | -623          | -623         |
| <b>Capitaux propres 31/03/2023</b>    | <b>1 149</b> | <b>0</b>        | <b>2 016</b>    | <b>233</b> | <b>-623</b>   | <b>2 775</b> |
| Affectation du résultat au 31/03/2023 |              |                 | -623            |            | 623           | 0            |
| Variation de capital                  |              | 0               |                 |            |               | 0            |
| Ecart de change                       |              |                 |                 |            |               | 0            |
| Autres variations                     |              |                 |                 |            |               | 0            |
| Résultat au 31/03/2024                |              |                 |                 |            | -1 880        | -1880        |
| <b>Capitaux propres 31/03/2024</b>    | <b>1 149</b> | <b>0</b>        | <b>1 393</b>    | <b>233</b> | <b>-1 880</b> | <b>895</b>   |

## Modalités de comptabilisation du financement BPI (projet 5G)

La quote-part de financement correspondant à la part subventionnée du projet est enregistrée :

En subvention d'investissement pour la part correspondant au financement de dépenses activées. La reprise de la subvention d'investissement au résultat s'effectue à compter de la mise en service des immobilisations financées, et au rythme des amortissements correspondant.

En subvention d'exploitation pour la part correspondant au financement de dépenses d'exploitation.

La quote-part de financement correspondant à l'avance remboursable est présentée au bilan dans la rubrique « Autres fonds propres ». S'il est probable que l'opération soit un succès ou tant qu'il n'est pas certain qu'elle sera un échec, l'avance est maintenue dans les fonds propres jusqu'à son remboursement (déclenché par le succès du projet).

## 4. COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

### Ventilation du chiffre d'affaires net

#### Par secteur géographique

| Répartition par secteur géographique | Montant          |
|--------------------------------------|------------------|
| FRANCE                               | 3 682 648        |
| EXPORT                               | 1 110 532        |
| <b>Total</b>                         | <b>4 793 180</b> |

#### Par ligne de produits

| (en milliers d'euros)             | 31/03/2024   | 31/03/2023   | Variation   | %             |
|-----------------------------------|--------------|--------------|-------------|---------------|
| IIoT « catalog range & services » | 3 876        | 4 219        | -343        | -8,1%         |
| IIoT « customized product »       | 461          | 350          | 111         | 31,7%         |
| Modules M2M                       | 457          | 885          | -428        | -48,4%        |
| <b>Chiffre d'affaires Société</b> | <b>4 793</b> | <b>5 454</b> | <b>-661</b> | <b>-12,1%</b> |

### Rémunération des dirigeants

Le seul dirigeant mandataire à considérer ici est le Président Directeur Général qui a été le seul mandataire social exécutif d'ADEUNIS jusqu'à la date du 15 décembre 2023, date de prise d'effet de sa démission de son mandat de Président Directeur Général.

Un changement de gouvernance a été effectué à cette date, le nouveau PDG n'étant pas rémunéré par ADEUNIS ; les chiffres reportés ci-dessous tiennent compte de cette situation.

|                                                                           | Montant    |
|---------------------------------------------------------------------------|------------|
| Rémunérations allouées aux membres des organes de direction ou de gérance | 112        |
| <b>Total</b>                                                              | <b>112</b> |

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux s'analysent de la façon suivante :

|                                   |            |
|-----------------------------------|------------|
| (en milliers d'euros) 31/03/2024  |            |
| Rémunérations fixes               | 110        |
| Rémunérations variables annuelles | -          |
| Rémunérations exceptionnelles     | -          |
| Autres rémunérations              | -          |
| Avantages en nature               | 2          |
| <b>Rémunérations totales</b>      | <b>112</b> |

### Effectif par catégories

|                                   | Personnel salarié (base CVAE) |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| Cadres                            | 22                            |
| Agents de maîtrise et techniciens | 4                             |
| Employés                          | 1                             |
| <b>Total</b>                      | <b>27</b>                     |

## 5. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

### Engagements Financiers

donnés

|                             |         |         |
|-----------------------------|---------|---------|
| Autres engagements donnés : |         |         |
| INTERETS SUR EMPRUNTS       | 183 358 | 208 486 |
| CREDIT BAIL                 | 25 128  |         |
| Total (1)                   |         | 208 486 |

### Crédit-Bail

(Code monétaire et financier R313-14)

| Nature                                                | Terrains | Constructions | Instal. Matériel<br>et Outillage | Autres | Total  |
|-------------------------------------------------------|----------|---------------|----------------------------------|--------|--------|
| Valeur d'origine                                      |          |               |                                  | 36 403 | 36 403 |
| Amortissements<br>- dotations de l'exercice           |          |               |                                  | 12 134 | 12 134 |
| Total                                                 |          |               |                                  | 12 134 | 12 134 |
| Redevances payées<br>- cumuls exercices<br>antérieurs |          |               |                                  | 1 077  | 1 077  |
| - exercice                                            |          |               |                                  | 12 920 | 12 920 |
| Total                                                 |          |               |                                  | 13 997 | 13 997 |
| Redevances restant à payer<br>- à un an au plus       |          |               |                                  | 12 920 | 12 920 |
| - entre 1 et 5 ans                                    |          |               |                                  | 11 844 | 11 844 |
| Total                                                 |          |               |                                  | 24 764 | 24 764 |
| Valeur résiduelle<br>- entre 1 et 5 ans               |          |               |                                  | 364    | 364    |
| Total                                                 |          |               |                                  | 364    | 364    |

## Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

### Indemnité de départ à la retraite

| Tranches d'âges   | Engagement à   | Montant  |
|-------------------|----------------|----------|
| 65 ans            | Moins d'un an  | 0 €      |
| 60 à 64 ans       | 1 à 5 ans      | 12 753 € |
| 50 à 59 ans       | 6 à 15 ans     | 48 552 € |
| 40 à 49 ans       | 16 à 25 ans    | 7 784 €  |
| 30 à 39 ans       | 26 à 35 ans    | 198 €    |
| Moins de 30 ans   | Plus de 35 ans | 14 €     |
| Dette actuarielle |                |          |
| Engagement total  |                | 69 301 € |

Hypothèses de calcul retenues :

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

Départ à la retraite au taux plein

Turn-over moyen sur 3 ans de :

15.16 % sur la tranche d'âge 30-39 ans

16.67 % sur la tranche d'âge 49-49 ans

11.21 % sur la tranche d'âge 50-59 ans

Taux d'actualisation : 3,32%

Augmentation annuelle des salaires : 2%

Départ à l'initiative des salariés

La baisse constatée de ces engagements provient du départ à la retraite de 2 employés durant l'année fiscale considérée.

## BSA (Bons de Souscription d'Action)

Il est rappelé que la Société HARBERT a souscrit à un bon de souscription d'actions (BSA) lui donnant droit de souscrire à un nombre d'actions représentant 12% des fonds qui avaient été empruntés sur l'ensemble de l'émission obligataire, soit un montant maximum global de 240.000 euros. Les principales caractéristiques de ce BSA figurent ci-après :

| BSA                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de BSA émis                                                   | 1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Date d'autorisation par l'assemblée générale                         | 17-sept-19                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Date d'émission par le Conseil d'Administration                      | 28-oct-19                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites sur exercice du BSA | Un nombre d'actions représentant un maximum global de 240.000 euros, soit 70.796 Actions à la date des présentes sur la base d'un prix de souscription de 3,390 euros par action.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Date d'expiration                                                    | 28-oct-29                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Prix de souscription du BSA                                          | Gratuit                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Prix d'exercice                                                      | <p>Le prix est calculé, au libre choix d'HARBERT, selon l'une des méthodes suivantes :</p> <p>(i) un prix égal à 95% de la moyenne des cours moyens pondérés de l'action Adeunis durant les 10 jours de bourse précédents la date de la décision d'émission des BSA par le Conseil d'Administration, soit 3,843 euros par Action ; ou</p> <p>(ii) un prix égal par action Adeunis au cours le plus bas de l'action Adeunis enregistré en 2019, soit 3,390 euros par Action ; ou</p> <p>(iii) le paiement en numéraire de la valeur nominale de chacune des actions émises par exercice des BSA sur la base du prix net d'émission permettant au titulaire de recevoir par la suite un certain nombre d'actions, entièrement libérées, (ci-après « X ») où X est égal à Y-Z, Z étant calculé comme suit :</p> $Z = \frac{Y(B-C)}{A}$ <p>Où:</p> <p>X = le nombre d'actions émises par exercice des BSA devant être attribuées au titulaire (nonobstant tout rompus) ;<br/> Y = le nombre d'actions émises par exercice des BSA devant être attribuées au titulaire en fonction de l'exercice de ses Droits de Souscription (tel que ce terme est défini dans le contrat d'émission des BSA) ;<br/> A = la juste valeur de marché de chacune des actions émises par exercice des BSA à la date d'exercice, calculée conformément à la méthode décrite ci-après ;<br/> B = le prix d'exercice (soit 3,843 euros) ; et<br/> C = la valeur nominale des actions émises par exercice des BSA (soit 0,50 euro).</p> <p>La juste valeur de marché de chacune des actions émises par exercice des BSA (ci-après "A") devra être calculée de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si la date d'exercice des BSA a lieu pendant que la Société est cotée, "A" sera égal à la moyenne du cours de clôture des actions Adeunis sur la période de trente jours de bourse se terminant le troisième jour précédant la date de notification de l'exercice des BSA ;</li> <li>- Si la date d'exercice des BSA a lieu après que la société soit sortie de cote, "A" sera égal à la moyenne pondérée des cours vendeurs de clôture ou, subsidiairement, le cours acheteur de clôture des actions de la société sur la période de dix jours ouvrés se terminant le troisième jour précédant la date de réalisation de la notification d'exercice.</li> </ul> |

## 6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### Produits et charges exceptionnels

| Nature                                          | Montant        | imputé au compte |
|-------------------------------------------------|----------------|------------------|
| <b>Produits exceptionnels</b>                   |                |                  |
| - trf charges exceptionnelles (assurance)       | 29 155         | 797000           |
| <b>Total</b>                                    | <b>29 155</b>  |                  |
| <b>Charges exceptionnelles</b>                  |                |                  |
| - charges exceptionnelles/litige (assurance)    | 31 155         | 671000           |
| - Pénalités de retard                           | 30             | 671200           |
| - Autres (legal - restructuring, opé capital..) | 209 200        | 671800           |
| - Charges de personnel / restructuration        | 178 095        | 671800           |
| <b>Total</b>                                    | <b>418 480</b> |                  |

## 7. DEFICITS REPORTABLES

Au 31 mars 2024, la société dispose de 21.54.958€ de déficits reportables.

## 8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2023/2024, sont les suivants :

- BDO 38.000 €HT (mission légale)
- 5.000 €HT (SACC - Attestation de cohérence-OPA)

Adeunis est entrée dans le périmètre de consolidation du groupe Flexitron  
Identité des entreprises consolidantes (PCG art. 833-2/3, 833-2/4 et 833-2/5)  
FLEXITRON  
76. 3 A Belmonte de Tajo  
28019 MADRID (Espagne)

\*  
\* \*



# ADEUNIS

Société Anonyme au capital de 1.148.885 euros

RCS GRENOBLE 430 190 496

283 rue Louis Néel

Parc technologique Pré Roux

38920 CROLLES

## **Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 mars 2024**



## ADEUNIS

### **Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 mars 2024**

A l'Assemblée générale de la société ADEUNIS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTION SOUMISE À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

---

### **Convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

**Avec Monsieur Jean Luc BAUDOUIN, Président Directeur Général jusqu'au 15 décembre 2023**

***(Autorisation du conseil d'Administration du 15 décembre 2023)***

- **Nature et objet :**  
A la suite de sa démission de son mandat de Président Directeur Général, le contrat de travail de Monsieur Jean-Luc Baudouin qui avait été suspendu lors de sa nomination a repris ses effets. Un avenant à son contrat de travail a été signé le 15 décembre 2023.
  
- **Modalités :**  
Cet avenant a pour objet de stipuler, entre autres, qu'en cas de licenciement par la Société, sauf en cas de licenciement pour faute grave ou lourde, qui interviendrait dans un délai de 12 mois à compter de la date d'effet de l'avenant, Monsieur Jean-Luc Baudouin bénéficierait d'une indemnité contractuelle de licenciement dont le montant sera égal au montant net fiscal des 12 mois de salaire perçus au cours des 12 mois précédents la notification du licenciement (en qualité de salarié ou de mandataire social). Cette indemnité serait versée en sus de l'indemnité conventionnelle de licenciement qui pourrait être due par ailleurs.
  
- **Motifs justifiant de son intérêt pour la société :**  
La conclusion d'un tel avenant au contrat de travail est justifiée par le souhait du nouvel actionnaire majoritaire de la Société de continuer sa collaboration avec Monsieur Jean-Luc Baudouin dont le rôle au sein de la Société est essentiel dans le projet d'alliance entre la Société et Webdyn.

## **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie jusqu'au 15 décembre 2023, date à laquelle Monsieur Jean-Luc BAUDOUIN a démissionné de ses mandats.

**Avec Monsieur Jean Luc BAUDOIN, Président Directeur Général jusqu'au 15 décembre 2023**

- Nature et objet :  
Suspension du contrat de travail de Monsieur Jean Luc BAUDOIN et précisions concernant la reprise du contrat de travail de Monsieur Jean Luc BAUDOIN en cas de cessation du mandat de Président-Directeur Général ou de tout autre mandat social qui viendrait à lui être confié au sein de la société (autre que son mandat d'administrateur).
  
- Modalités :
  - La rémunération annuelle qui lui est allouée au titre de son contrat de travail est du même montant, fixe et variable, que celle perçue au moment de la suspension de ce contrat de travail, réévaluée des augmentations moyennes appliquées sur la masse salariale chaque année entre la suspension et la date de retour au statut salarié, pour un retour au même poste et conditions
  - La durée d'exécution des mandats sociaux détenus par Monsieur Jean Luc BAUDOIN depuis la suspension de son contrat de travail en date du 10 novembre 2022 (autre que son mandat d'administrateur) est prise en considération au titre de l'ancienneté de celui-ci pour le calcul des droits liés à l'ancienneté.
  
- Nature et objet :  
Octroi d'une indemnité spécifique en cas de cessation de mandat.
  
- Modalités :  
Engagement d'octroi d'une indemnité spécifique en cas de cessation de mandat dans les deux hypothèses limitativement énumérées ci-après :

*Hypothèse 1 :*

En cas de révocation ou de non-renouvellement du mandat de Président directeur général (ou de tout autre mandat social qui lui serait confié au sein de la société), suivi de la cessation concomitante de son contrat de travail intervenant à l'issue d'un licenciement notifié pour un autre motif que la faute grave ou lourde, et dans l'hypothèse où Monsieur Jean Luc Baudouin ne pourrait bénéficier en tout ou partie de la garantie GSC souscrite pour son compte ni de la couverture de chômage attribuée aux salariés :

il lui serait attribué une indemnité exceptionnelle de cessation du mandat dont le montant brut serait égal à la différence entre d'une part, le montant net fiscal des rémunérations perçues à quelque titre que ce soit (mandat ou contrat de travail) au cours des 12 mois précédant la cessation de son mandat et de son contrat de travail et, d'autre part, le montant de la couverture GSC sur 12 mois (assurance de garantie chômage) qui lui serait effectivement attribuée en application des garanties résultant de la formule 70 souscrite par la société au bénéfice de Monsieur Jean-Luc Baudouin.

L'indemnité exceptionnelle prévue dans le cadre de cette première hypothèse ne se cumule pas avec celle prévue dans l'hypothèse n°2.

Hypothèse 2 :

En cas d'acquisition par un tiers seul ou de concert, de plus de 50% du capital ou des droits de vote d'ADEUNIS, il serait versé une indemnité exceptionnelle brute équivalente à 12 mois de rémunération fixe et variable calculée sur la base de la rémunération de son mandat, sous les 3 conditions cumulatives suivantes :

- cessation volontaire du mandat de PDG suite à cette acquisition,
- cessation concomitante du contrat de travail, volontaire ou non, et
- absence de droits à indemnisation au titre de la garantie GSC et/ou pôle emploi.

L'indemnité exceptionnelle prévue dans le cadre de cette seconde hypothèse ne se cumule pas avec celle prévue dans l'hypothèse n° 1.

▪ Nature et objet :

Autorisation à bénéficier du régime frais de santé et de prévoyance mis en place par la société.

▪ Modalités :

Cette autorisation suit les mêmes conditions que celles applicables aux salariés de la catégorie cadre à laquelle M. Jean-Luc BAUDOUIN est assimilé

A Echirolles, le 30 juillet 2024

Signé par Justine Gairaud  
Le 30/07/24

ID: tx\_wx3GO8YE2bZ6



BDO Rhône-Alpes  
Représentée par Justine GAIRAUD  
*Commissaire aux comptes*



# ADEUNIS

Société Anonyme au capital de 1.148.885 euros

RCS GRENOBLE 430 190 496

283 rue Louis Néel

Parc technologique Pré Roux

38920 CROLLES

**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations  
communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code  
de commerce relatif au montant global des rémunérations  
versées aux personnes les mieux rémunérées**

Exercice clos le 31 mars 2024

## ADEUNIS

### **Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées**

**Exercice clos le 31 mars 2024**

A l'assemblée générale de la société ADEUNIS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2024, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 527.222 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Echirolles, le 30 juillet 2024

Signé par Justine Gairaud  
Le 30/07/24

ID: tx\_DE4PEkLZ7m2v



BDO Rhône-Alpes  
Représenté par Justine GAIRAUD  
*Commissaire aux comptes*

## ADEUNIS

**SA au Capital de 1 148 885 euros**  
**Siège Social : 283 rue Louis Néel**  
**Parc Technologique Pré Roux**  
**38920 CROLLES**  
**430 190 496 RCS GRENOBLE**

### CERTIFICATION DES REMUNERATIONS

Le montant global des rémunérations brutes versées aux 5 personnes les mieux rémunérées, au cours de l'exercice clos au 31 mars 2024, s'élève à :

**527 222 euros**  
(cinq cent vingt-sept mille deux cent vingt-deux euros)

Hervé BIBOLLET  
Président - Directeur Général  
ADEUNIS



**Adeunis**  
283 rue Louis Néel  
Parc Technologique Pré Roux  
38920 CROLLES - France  
+33 (0)4 76 92 01 62



**adeunis**  
WIRELESS PRODUCTS & SOLUTIONS